



BULLETIN REGIONAL D'INFORMATION

DE VOLLEY-BALL

PARTIE ANNUELLE

SAISON 2012-2013

COMPETITIONS RHONE-ALPES

SENIORS et JEUNES

Masculins et Féminins

CONTACTS :

Commission régionale sportive : sportive@rhonealpes-volley.fr

Commission régionale d'arbitrage : arbitrage@rhonealpes-volley.fr

Validé par le bureau exécutif le 27 septembre 2012

Siège social : 35, rue Docteur Hermite - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 48 74 40 - Free box : 09 50 22 38 01 - Fax : 09 55 22 38 01
E-mail : secretariat38@rhonealpes-volley.fr

Annexe : Espace Benoit Frachon, 3 Avenue Maurice Thorez
69120 Vaulx-en-Velin
Tél. : 04 72 73 23 70 - Free box : 09 54 36 98 67 - Fax : 09 59 36 98 67
E-mail : secretariat69@rhonealpes-volley.fr



Site internet : <http://rhonealpes-volley.fr>

Sommaire

CHAPITRE 1 - SPORTIVE

PARTIE 1. DEROULEMENT DES COMPETITIONS REGIONALES	3
1. Championnat Pré-National - Seniors M/F	3
2. Championnat Régional 1 - Seniors M/F	3
3. Championnat Régional 2 - Seniors M/F	4
4. Accession en Régional 2 - Seniors M/F	5
5. Championnat régional Jeunes Elite M/F	6
6. Challenge Régionale Benjamins - Benjamines	7
7. Journée Régionale des Trophées Jeunes	7
8. Titre de champion Régional Jeunes	8
9. Coupe Rhône-Alpes Seniors M/F avec handicap	8
PARTIE 2. DECLINAISON DES USAGES ET REGLEMENTS POUR LES COMPETITIONS REGIONALES	11
1. Gestion des compétitions régionales	11
2. Horaires des rencontres	11
3. Aménagements aux calendriers	11
4. Comptage des points pour les championnats régionaux - Seniors M/F	12
5. Mode de classement	12
6. Equipe Réserve	12
7. Licences	13
8. Mutations régionales	13
9. Catégories des joueurs/joueuses - Seniors M/F	14
10. Cas particulier des jeunes joueurs/joueuses	14
11. Présentation des licences	14
12. Obligations lors des rencontres	15
13. Réclamation	16
14. Forfait match	16
15. Forfait général	16
16. Devoir d'accueil et de développement des groupements sportifs	16
17. Conséquences pour non respect des devoirs d'accueils régional	20
18. Label régional Jeunes	21
19. Règlement sportif Benjamins - Benjamines	21
20. Règlement sportif Poussins - Poussines	22
21. Connaissance des règlements	22
22. Cas non prévus	22

CHAPITRE 2 - ARBITRAGE

PARTIE 1. COMPETITIONS NATIONALES	23
1. Licence et tenue vestimentaire des arbitres	23
2. Procédure de rectificatif en national Seniors et Jeunes	23
3. Remboursement des frais de déplacement des arbitres	23
PARTIE 2. COMPETITIONS REGIONALES	24
1. Engagement, licence et tenue vestimentaire des arbitres	24
2. Désignations des arbitres dans les compétitions régionales Seniors/Jeunes	24
3. Procédure de rectificatif en régional	25
4. Vérification des licences des personnes inscrites sur la feuille de match	25
5. Remboursements des frais de déplacement des arbitres	26
PARTIE 3. PARTIES COMMUNES AUX COMPETITIONS NATIONALES ET REGIONALES	27
1. Les quotas	27
2. Les barèmes des suspensions de match	27
3. Les réclamations des sanctions terrains	27
PARTIE 4. LA MARQUE	29
1. En national	29
2. En régional	29
3. Tenue de la feuille de match	29
4. Plaquettes changement de joueurs	29

ANNEXES

Annexe 1 - Classement général annuel des équipes seniors engagées dans les championnats régionaux - saison 2012-2013	31
Annexe 2 - Planning annuel des compétitions nationales et régionales - saison 2012-2013	32
Annexe 3 - Classement annuel Seniors (1 montée en N3) - saison 2012-2013	33
Annexe 3 bis - Classement annuel Seniors (2 montées en N3) - saison 2012-2013	34
Annexe 4 - Droits et amendes - saison 2012-2013	35
Annexe 5 - Les catégories d'âges - saison 2012-2013	36
Annexe 6 - Indemnités d'arbitrage - saison 2012-2013	37
Barème de remboursement des déplacements des arbitres - saison 2012-2013	
Annexe 7 - Directives pour remplir la feuille de match	38
Annexe 8 - Dispositions particulières au projet de formation du Pôle Espoir masculin	41
Annexe 9 - Tableau des joueurs/joueuses des catégories A ou B	44

CHAPITRE 1 - SPORTIVE

PARTIE 1. DEROULEMENT DES COMPETITIONS REGIONALES

1. CHAMPIONNAT PRE-NATIONAL - SENIORS M/F

1.1. Formule

Il est constitué d'une poule unique de 12 équipes par genre (masculin et féminin) issues du classement général annuel des équipes seniors 2011-2012 (cf. annexe 1). Les compétitions se déroulent en matches aller/retour.

En Pré National, les rencontres du pôle Espoir masculin de Lyon se déroulent en semaine, à domicile comme à l'extérieur (cf. annexe 8).

Championnat : Début : 23 septembre 2012 Fin : 21 avril 2013 22 journées
Dates : se reporter au planning de la saison 2012-2013 (cf. annexe 2).

1.2. Montée(s) en National 3

A l'issue du championnat, le groupement sportif qui termine 1^{er} est déclaré champion Pré National.

Sur proposition de la C.C.S. les deux premiers sont proposés au barrage d'accession à la Nationale 3 limité à l'équipe classée 3^{ème} de Pré Nationale pour bénéficier des 2 places accordées à la ligue Rhône-Alpes ou d'une équipe classée après sur un projet de club.

1.3. Descentes en Régional 1

Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} sont reléguées en Régional 1.

Le nombre de descentes en R1 peut augmenter suivant le nombre de descentes de National en Pré National (cf. classement annuel 2012-2013 - annexes 3 et 3 bis).

Les pôles Espoir Masculin et Féminin sont protégés et ne pourront ni monter en National 3 ni descendre en R1 (cf. annexe 8).

Dans le cas où le pôle Espoir M ou F est par son classement reléguable, c'est l'équipe classée au dessus qui descendra en R1 et elle sera prioritaire dans le cas des repêchages si elle est classée 9^{ème} ou au dessus à l'issue de la 22^{ème} journée.

1.4. Barrage entre le 10^{ème} de Pré-National et le 3^{ème} de Régional 1 (AG 2010)

Date : samedi 04 mai 2013, chez le 10^{ème} de Pré-National, en 3 sets gagnants, afin d'établir l'ordre des montées dans le cas de qualifiés supplémentaires (le pôle Espoir n'est pas concerné par ce barrage).

Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de Pré-National ne sont pas concernées par le maintien et seront rétrogradées en R1 (article 10 paragraphe 2 du RGER).

2. CHAMPIONNAT REGIONAL 1 - SENIORS M/F

2.1. Formule

Il est constitué d'une poule unique de 12 équipes par genre (masculin et féminin) issues du classement général annuel des équipes seniors 2011-2012 (cf. annexe 1). Les compétitions se déroulent en matches aller/retour.

Championnat : Début : 22 septembre 2012 Fin : 20 avril 2013 22 journées
Dates : se reporter au planning de la saison 2012-2013 (cf. annexe 2).

2.2. Montées en Pré-National

A l'issue du championnat, le groupement sportif qui termine 1^{er} est déclaré champion Régional 1.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent directement en Pré-National.

Pour compléter la poule, sur proposition de la commission régionale sportive (CRS), se référer au principe des montées et suivant le cas du classement général des équipes 2012-2013 (cf. annexes 3 et 3 bis).

2.3. Barrage entre le 10^{ème} de Pré-National et le 3^{ème} de Régional 1 (AG 2010)

Date : samedi 04 mai 2013, chez le 10^{ème} de Pré-National, en 3 sets gagnants, afin d'établir l'ordre des montées dans le cas de qualifiés supplémentaires.

Principe général des montées (limitation à 3 équipes au total)

Après la parution des poules issues des différents cas du classement général, s'il y a une ou des place(s) laissée(s) disponible(s) par le non réengagement et/ou le désistement d'équipe(s), il sera fait appel aux équipes dans l'ordre suivant :

1. Equipe classée 9^{ème} et au dessus de Pré-National
2. Equipe reléguée à la place du pôle Espoir (M ou F) "protégé"
3. Equipe vainqueur du barrage (10^{ème} de Pré-Nat ou 3^{ème} de R1)
4. Equipe perdante du barrage (10^{ème} de Pré-Nat ou 3^{ème} de R1).

2.4. Descentes en Régional 2

Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en Régional 2.

Le nombre de descentes en R2 peut augmenter suivant le nombre de descentes de National en Pré National et de Pré National en R1 (cf. classement annuel 2012-2013 - annexes 3 et 3 bis).

3. CHAMPIONNAT REGIONAL 2 - SENIORS M/F

3.1. Formule

Il est constitué de 2 poules D et E de 12 équipes par genre (masculin et féminin) issues du classement général annuel des équipes seniors 2011-2012 (cf. annexe 1) avec des ajustements d'équipes entre ces 2 poules pour limiter les déplacements.

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en matches aller/retour.

A l'issue du championnat, les premiers de chaque poule se rencontrent pour le titre de champion Régional 2 M/F.

Championnat : Début : 22 septembre 2012 Fin : 20 avril 2013 22 journées
Dates : se reporter au planning de la saison 2012-2013 (cf. annexe 2).

3.2. Titre de champion Régional 2 M/F

samedi 04 mai 2013, entre les premiers des poules D et E, en 3 sets gagnants.

3.3. Barrage entre les deuxièmes des 2 poules de Régionale 2

samedi 04 mai 2013, entre les deuxièmes des poules D et E, chez la mieux classée, en 3 sets gagnants

3.4. Montées en Régional 1

Les équipes classées 1^{ères} des poules D et E accèdent directement en Régional 1.
Pour compléter la poule, sur proposition de la commission régionale sportive (CRS), se référer au principe des montées et suivant le cas du classement général annuel des équipes 2012-2013 (annexes 3 et 3 bis).

Principe général des montées (Limitation aux équipes classées 3^{èmes} des 2 poules de R2)

Après la parution des poules issues des différents cas du classement général, si il y a une ou des places laissée(s) disponible(s) par le non réengagement et/ou le désistement d'équipe(s), il sera fait appel aux équipes dans l'ordre suivant :

1. Equipe classée 9^{ème} et au dessus de R1
2. Equipe vainqueur du barrage de R2
3. Equipe perdante du barrage de R2
4. Equipe classée 10^{ème} de R1
5. Pour compléter la poule de R1 sur proposition de la CRS les équipes classées 3^{èmes} des poules de R2 peuvent être proposées prises dans l'ordre du classement général.

Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de R1 ne sont pas concernées par le maintien et seront rétrogradées en R2 (article 10 paragraphe 2 du RGER).

3.5. Descentes en Départemental

Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, de chaque poule descendent en Départemental.

Le nombre de descentes en Départemental peut augmenter suivant les descentes de National en Pré National et de Pré National en R1 et de R1 en R2 (cf. classement annuel 2012-2013 - annexes 3 et 3 bis).

En cas de descentes supplémentaires en Départemental, l'équipe proposée à la descente des 2 poules de R2 de même classement, sera celle qui, par comparaison entre les 2 équipes classées 9^{èmes}, ou 8^{èmes}, ou 7^{èmes} suivant le cas, aura le moins bon coefficient des sets/des points avérages, ramené au nombre de rencontres jouées si les 2 poules sont de taille différente.

4. ACCESSION EN REGIONAL 2 - SENIORS M/F

Les champions départementaux accèdent directement en Régional 2 sur proposition de leur comité départemental.

Six places sont réservées aux 6 comités départementaux organisant une compétition senior Accession Régional avec possibilité si un ou des comités départementaux ne présente(nt) aucun candidat, de faire appel aux autres comités départementaux en respectant l'ordre de la liste des qualifiés supplémentaires des comités départementaux.

Dans le cas de place(s) laissée(s) disponible(s) par le non réengagement(s) d'équipe(s) et/ou de désistement(s), il sera fait appel ensuite, aux équipes descendantes dites "repêchées" prises dans l'ordre du classement général annuel jusqu'aux équipes classées 10^{ème} de R2.

Si il reste encore des places disponibles pour compléter les poules de R2, il sera fait appel de nouveaux aux comités départementaux, en respectant l'ordre de la liste des qualifiés supplémentaires et limité à 2 équipes d'un même comité départemental.

Enfin, en cas de places encore disponibles, pour compléter les poules de R2, la CRS pourrait proposer aux équipes classées 11^{ème} puis 12^{ème} prises dans l'ordre du classement général annuel de réintégrer la R2 (AG Ligue 2010).

Classement par comité départemental et par genre des qualifiés supplémentaires seniors masculins et féminins pour l'accession en championnat régional - saison 2013-2014 :

Le classement est établi d'après le nombre de licenciés seniors masculins et féminins de la saison précédente (2011-2012) des comités départementaux organisant des championnats seniors M/F accession en Régional, soit :

<u>Masculins</u>	<u>Féminins</u>
1 - CD 69	1 - CD 69
2 - CD 38/73	2 - CD 38/73
3 - CD 42	3 - CD 42
4 - CD 07/26	4 - CD 07/26
5 - CD 01	5 - CD 01
6 - CD 74	6 - CD 74

5. CHAMPIONNAT REGIONAL JEUNES ELITE M/F

5.1. Catégories Juniors, Cadets, Minimes - Masculins et Féminins

A l'issue des 2 plateaux régionaux qui se dérouleront les dimanches 30 septembre et 7 octobre 2012, la Sportive proposera un championnat régional en sélectionnant les meilleures équipes jeunes présentes lors de ces tournois.

Suivant le niveau de jeu des équipes retenues et de leur composition de catégories, il sera proposer un championnat de niveau A axé sur les catégories cadets/juniors et un championnat de niveau B axé sur la catégorie minime avec au minimum 6 équipes, ceci afin de réunir les meilleures équipes jeunes dans un championnat régional regroupant une ou plusieurs catégories mais laissant à chaque club le soin de choisir la catégorie et le niveau proposé en fonction de leur projet sportif.

5.2. Formule sportive 1 ou 2 poules :

Une réunion de la commission régionale sportive sera organisée le lundi 08 octobre 2012 pour déterminer la formule définitive et les équipes retenues, à laquelle seront conviés les commissions sportives départementales, l'ETR et les entraîneurs d'équipes concernés par leur équipe retenue en région.

A l'issue de cette réunion, la formule adoptée sera consignée au procès-verbal de la commission régionale sportive qui sera validé par le bureau exécutif et envoyé à tous les clubs.

Les équipes non retenues seront reversées dans leur comité départemental d'appartenance.

Première phase : championnat en match aller ou en aller et retour suivant le nombre d'équipe par niveau

Arbitrage : Arbitres et marqueur, club recevant (indemnité à la discrétion du club recevant)

Deuxième phase : composition des poules de niveau en fonction du classement de la 1^{ère} phase avec la possibilité de montées et descentes entre les poules de niveau des catégories possibles réglementairement

Arbitrage niveau A : 1^{er} Arbitre désigné par la CRA et marqueur club recevant (cf. tarification)
2^{ème} Arbitre, club recevant (indemnité à la discrétion du club recevant)

Arbitrage niveau B : Arbitres et marqueur, club recevant (indemnité à la discrétion du club recevant)

CALENDRIER REGIONAL JEUNES M/F

1 ^{ère} Phase				2 ^{ème} Phase			
Septembre 2012	Octobre 2012	Novembre 2012	Décembre 2012	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013	Avril 2013
	<u>TQ 07</u>		02 C/J		03 C/J		07 C/J
	14 C/J	11 C/J	*09 M	*13 M	*10 M	*17 M-C/J	*14 M
<u>TQ 30</u>	*21 M	*18 M	*16 M-C/J	20 C/J	17 C/J	*24 M	
	28 C/J	*25 M-C/J		*27 M-C/J			

5.3. Particularité :

Un groupement sportif peut présenter, aux plateaux de qualification, plusieurs équipes dans le même niveau.

Toutefois, les équipes du même groupement sportif, sélectionnées dans le même niveau ou dans des niveaux différents, devront être obligatoirement composées par des groupes différents et sans possibilité aux joueurs/euses de changer de groupe en cours de saison.

6. CHALLENGE REGIONAL BENJAMINS ET BENJAMINES

Le Challenge régional Benjamins/Benjamines est ouvert à toutes les équipes et les 2 tours seront décalés par rapport aux dates de coupe de France afin de bénéficier lors des tournois proposés des meilleures équipes de cette catégorie.

Montant de l'engagement : 20 € par équipe

La formule pyramidale dans la continuité pour le deuxième tournoi permettra de privilégier la qualité de jeu et de donner un intérêt sportif aux équipes participant à ce challenge.

A chaque tour, l'équipe classée première marquera les points correspondants au nombre total d'équipes présentes ou 12 points minimum si le nombre d'équipes est inférieur à 12 avec un point de moins par classement pour les autres équipes

Pour établir le classement général de cette compétition, le total du nombre de points obtenus sera divisé par le nombre de tournois à laquelle chaque équipe aurait pu participer.

Dates : dimanche 27 janvier 2013 dimanche 24 mars 2013

7. JOURNÉE RÉGIONALE DES TROPHÉES JEUNES

Les équipes jeunes M/F championnes régionales de toutes les catégories et du challenge benjamin/benjamine seront conviées à cette journée pour la remise de leurs récompenses.

Date : samedi 25 mai 2013 de 13H00 à 19h00

8. TITRE DE CHAMPION REGIONAL JEUNES

8.1. Catégorie Benjamins et Benjamines

Finale Régionale :

Chaque comité départemental propose à la ligue son champion ou à défaut son représentant dans la catégorie Benjamin par genre (6 équipes benjamins et 6 benjamines).

Date : samedi 01 juin 2013 de 13H00 à 19H00

8.2. Catégorie Poussins - Poussines

Finale Régionale :

Chaque comité départemental propose à la ligue son champion et son vice champion ou à défaut ses deux représentants dans la catégorie Poussin par genre en précisant l'ordre de chaque équipe pour déterminer les poules (12 équipes poussins et 12 équipes poussines).

Date : samedi 25 mai 2013 de 13H00 à 19H00

9. COUPE RHÔNE-ALPES SENIORS M/F AVEC HANDICAP

9.1. Formule

La participation des groupements sportifs est limitée en niveau de compétition, à la Nationale 3. La date limite d'engagement est fixée au 07 décembre 2012.

Chaque groupement sportif peut engager une ou plusieurs équipes à cette compétition. Il devra fournir, avec l'engagement ou au plus tard 8 jours avant le 1^{er} match, la liste des joueurs/euses participants/tes qui ne peuvent être inscrits que sur une seule liste dans cette coupe.

Le droit d'engagement est fixé à 30 € par équipe masculine ou féminine. L'engagement est à envoyer à l'annexe de la ligue Rhône-Alpes de volley-ball à Vaulx-en-Velin.

9.2. Tirage

Pour tous les tours et dans tous les cas, le groupement sportif tiré en premier, sera le recevant.

9.3. Déroulement

Les rencontres se déroulent en 3 sets gagnants avec élimination directe.

9.4. Dates

1^{er} tour dit de cadrage avec, si nécessaire, en exempts, les finalistes de la saison 2011-2012 puis les équipes de plus haut niveau.

1^{er} tour de cadrage janvier / février 2013

2^{ème} tour mars / avril 2013

1/4 de finales 25 mai 2013

1/2 de finales 08 juin 2013

Finale Samedi 15 juin 2013

9.5. Règle du handicap

La coupe se déroule avec handicap pour l'équipe de plus haut niveau à tous les sets (y compris le set décisif) suivant les cas de figure suivants :

1 division d'écart	0 / + 2 points
2 divisions d'écarts	0 / + 3 points
3 divisions d'écarts	0 / + 4 points
4 divisions d'écarts	0 / + 5 points

9.6. Horaire des rencontres

Les rencontres se dérouleront de préférence en semaine à l'exception de la finale qui se jouera un samedi.

Les matchs seront programmés sur une période assez longue avec une date butoir.

9.7. Arbitrage

Pour toutes les rencontres, le 1^{er} arbitre est désigné par la CRA. Le deuxième est fourni par le club recevant.

a. A la charge du groupement sportif recevant :

- l'indemnité du 1^{er} arbitre et de la table de marque (= montant du niveau de l'équipe la plus faible)
- le pot de l'amitié.

b. A la charge du groupement sportif visiteur :

- les frais de déplacement jusqu'au lieu de la rencontre.

c. A la charge de la Ligue

- les déplacements des arbitres désignés,
- la coupe au vainqueur,
- la dotation en ballons (10 ballons par catégorie) réparties de la manière suivante :
 - . le vainqueur de la finale: 5 ballons
 - . le perdant de la finale : 3 ballons
 - . les perdants des ½ finales : 1 ballon par équipe.

d. A la charge des équipes finalistes

- les indemnités des arbitres désignés et la table de marque.

9.8. Qualification des joueurs

Le nombre de mutés inscrits sur la feuille de match n'est pas limité.

Les joueurs licenciés des fédérations affinitaires sont acceptés.

Pour participer à cette coupe, les joueurs/euses devront présenter une licence prise auprès du groupement sportif engagé :

- Compétition Volley ou Compétlib prise auprès du groupement sportif engagé, pour la FFVB,
- d'une fédération affinitaire.

Les jeunes dans une équipe ou une équipe composée exclusivement de jeunes sont considérés de niveau départemental quelque soit la compétition à laquelle ils ont participé dans la saison avec leur club.

9.9. Libéros (Règle 19.1.1 du code d'arbitrage)

Chaque équipe a le droit de désigner dans la liste des joueurs de la feuille de match jusqu'à deux (2) joueurs spécialisés en défense "Libéros".

Cela signifie qu'une équipe peut enregistrer sur la feuille de match soit :

- 12 joueurs + 0 libéro
- 11 joueurs + 1 libéro
- de 6 à 10 joueurs +2 libéros

Sur la feuille de match, inscrire tous les joueurs. Quand l'entraîneur donne sa fiche de position, écrire le ou les libéros dans la case prévue à cet effet.

Le libéro de départ communiqué par l'entraîneur sera indiqué sur la 1^{ère} ligne.

9.10. Bonus

Les équipes qui bénéficient du bonus de points doivent respecter la réglementation des catégories de joueurs classées en A ou B.

Une équipe qui bénéficie du bonus avec des joueurs classées en catégorie B perdra ce bonus si un de ses joueurs est classé en catégorie A suite à son inscription sur 3 feuilles de matchs de l'équipe 1, consécutives ou pas, au cours de la saison et ne peut, en aucun cas, redescendre en catégorie B pour la coupe régionale senior.

Rappel : les jeunes des catégories cadets à Espoirs sont classées en catégorie B quelques soient les compétitions auxquels ils ont participé tout au long de la saison.

9.11. Forfait et pénalités

En cas de match perdu par pénalité ou forfait, l'équipe sera éliminée et devra s'acquitter d'une amende financière à verser à la Ligue conformément aux droits et amendes prévus par la ligue Rhône-Alpes de volley-ball (cf. annexe 4).

PARTIE 2. DECLINAISON DES USAGES ET REGLEMENTS POUR LES COMPETITIONS REGIONALES

1. GESTION DES COMPETITIONS REGIONALES

La gestion des championnats seniors et jeunes, masculins et féminins est assurée par l'annexe de la Ligue, à l'adresse suivante : Ligue Rhône-Alpes de Volley-Ball - Espace Benoît Frachon, 3, avenue Maurice Thorez - 69120 Vaulx-en-Velin.

1.1. Feuilles de match

Toutes les feuilles de match doivent parvenir à l'annexe de la Ligue le mercredi qui suit la rencontre.

En cas d'absence ou de retard de transmission, la première fois, il sera fait un rappel au groupement sportif, à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée (cf. annexe 4).

1.2. Saisie des résultats

Tous les résultats des équipes doivent être communiqués par le biais d'Internet (<http://www.rhonealpes-volley.fr> dans le menu Volley-ball - "Saisie des résultats") au plus tard le dimanche à 18 h 00.

En cas d'absence ou de retard de saisie, la première fois, il sera fait un rappel au groupement sportif, à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée.

2. HORAIRES DES RENCONTRES

- Pré Nationales M/F : le dimanche 15 h 00 ou 13 h 00 / 15 h 00 ou 14 h 00 / 16 h 00.
Possibilité d'un 3^{ème} match le dimanche à 11 h 00 ou 12 h 00.
- Régionales 1 et 2 M/F : le samedi à partir de 17 h 00 et le dimanche.
- Juniors M/F : le dimanche 15 h 00.
- Cadets M/F : le dimanche 15 h 00.
- Minimes M/F : le dimanche 12 h 00.

3. AMENAGEMENTS AUX CALENDRIERS

Les rencontres doivent se dérouler les week-end prévus aux calendriers officiels.

Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter le délai et la procédure, et joindre un chèque de 35 euros après parution des calendriers définitifs.

Le report de match pour les dates communes entre le championnat Senior Régional tout niveau et la coupe de France Jeunes des catégories Espoirs à Cadets, est accordé à titre gracieux à condition que le demandeur respecte la procédure et le délai fixé, au minimum 10 jours avant la date du match senior.

Sur le planning de la saison (annexe 2), le "R" correspond à des dates réservées pour les reports de match pour la coupe de France Jeunes des catégories Espoirs à Cadets M/F, dans le cas où les clubs concernés ne trouvent pas en un commun accord, une date pour jouer la rencontre senior prévue au calendrier.

Dates des reports possibles :	03/04 novembre 2012	05/06 janvier 2013	02/03 mars 2013
	08/09 décembre 2012	09 février 2013	09/10 mars 2013
			30 mars 2013

Lors de la dernière journée toutes les rencontres doivent se dérouler le même jour et à la même heure comme prévu au paragraphe 2 ci-dessus, à savoir :

- le dimanche aux horaires habituels des rencontres pour les équipes recevantes en Pré Nationale,
- aux jours et heures habituelles des rencontres pour les équipes recevantes en régionale 1 et régionale 2.

4. COMPTAGE DES POINTS POUR LES CHAMPIONNATS REGIONAUX - SENIORS M/F

Le classement s'effectue selon les modalités suivantes :

- Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 : 3 points
- Rencontre gagnée 3/2 : 2 points
- Rencontre perdue 2/3 : 1 point
- Rencontre perdue 1/3 ou 0/3 : 0 point
- Rencontre perdue par pénalité : moins 1 point (0/3 - 0/25 0/25 0/25)
- Rencontre perdue par forfait : moins 2 points (0/3 - 0/25 0/25 0/25)

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte :

1. le nombre de victoires
2. le coefficient des sets
3. le coefficient des points

5. MODE DE CLASSEMENT

Les groupements sportifs ayant obtenu le même classement dans des poules différentes sont départagés subsidiairement, d'abord par le quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matches disputés, ensuite par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus, enfin par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus dans leurs poules respectives.

6. EQUIPE RESERVE

Montée et descente des équipes "réserves"

La montée de l'équipe dite "Réserve" dans les championnats régionaux (Pré National/Régional 1/Régional 2) n'est jamais automatique, elle dépend de la situation sportive de l'équipe 1.

Une équipe 2 dite "Réserve" qui termine 1^{ère} de sa poule ne peut accéder à la division supérieure si son équipe 1 est déjà dans cette division. Elle laissera sa place à :

- l'équipe classée 2^{ème} voire 3^{ème} de R1 ; il ne sera pas fait appel au 4^{ème} de la poule de R1 ni aux suivants.
- l'équipe classée 2^{ème} voire 3^{ème} voire 4^{ème} du classement général annuel des équipes de R2. Il ne sera pas fait appel au 5^{ème} du classement général annuel des équipes de R2 et ni aux suivants.

Cette équipe dite "Réserve" pourra malgré tout, si elle finit première de sa poule, participer à la phase finale pour le titre de la division.

Une équipe 1, qui par son classement est reléguée en division inférieure occupée par son équipe dite "Réserve", remplacera celle-ci dans cette division. Cette équipe dite "Réserve" descendra automatiquement dans la division inférieure.

En aucun cas, l'équipe dite "Réserve" ne pourra remplacer son équipe 1 rétrogradée.

Les équipes 2 dites "Réserves" ne peuvent s'engager que dans une division inférieure à celle de l'équipe 1.

En aucun cas les montées et descentes des équipes 1 et 2 d'un même groupement sportif ne pourront aboutir à l'échange de leurs divisions initiales.

7. LICENCES

Pour participer à une rencontre, un joueur doit être titulaire d'une licence comportant l'option "Compétition Volley-ball", dans sa catégorie d'âge avec, si nécessaire, les mentions spécifiques de surclassement (Cf. annexe 5), et être régulièrement qualifié pour l'équipe du groupement sportif disputant la rencontre (Cf. point 9 sur les catégories de joueurs seniors M/F ci-après).

Un joueur bénéficiant d'une création de licence ou d'un renouvellement peut être qualifié à tout moment au cours de la saison.

A noter qu'un seul joueur étranger est autorisé à figurer sur la feuille de match (RGER article 13).

Libéros : Règle 19.1.1 du code d'arbitrage (à partir de la saison 2012/2013)

Chaque équipe a le droit de désigner dans la liste des joueurs de la feuille de match jusqu'à deux (2) joueurs spécialisés en défense "Libéros" (cf. règle 4.1.1).

Cela signifie qu'une équipe peut enregistrer sur la feuille de match soit :

- 12 joueurs + 0 libéro
- 11 joueurs + 1 libéro
- de 6 à 10 joueurs + 2 libéros

Sur la feuille de match, inscrire tous les joueurs. Quand l'entraîneur donne sa fiche de position, écrire le ou les libéros dans la case prévue à cet effet.

Le libéro de départ communiqué par l'entraîneur sera indiqué sur la 1^{ère} ligne.

8. MUTATIONS REGIONALES

Mutation tour niveau des compétitions régionales seniors et jeunes M/F

3 mutés sont autorisés à être inscrits sur la feuille de match et présents sur le terrain.

Un(e) joueur(euse) muté(e) en cours de saison peut être inscrit (e) sur une feuille de match du championnat régional à un niveau différent de compétition (Pré National ou Régional 1 ou Régional 2) de son groupement sportif d'origine, si le groupement d'accueil est distant de plus de 30 kilomètres du groupement d'origine (AG Ligue 2009).

Cette réglementation s'applique également pour le championnat Régional jeunes Elite (AG Ligue 2009).

9. CATEGORIES DES JOUEURS/JOUEUSES - SENIORS M/F

Catégorie A : Tout joueur inscrit sur la 1^{ère} feuille de match de l'équipe 1 est classé catégorie A et ne pourra pas participer au niveau inférieur (inscription vaut participation).

Cette mesure restrictive aura effet rétroactif si la compétition de niveau inférieur débute avant celle de l'équipe 1.

Un joueur de la catégorie A, qui ne figure pas sur les feuilles de match de l'équipe 1, trois rencontres consécutives ou non, pourra participer aux rencontres de l'équipe "réserve" jusqu'à sa première réinscription sur la feuille de match de l'équipe 1 (excepté les catégories jeunes, espoirs compris).

Catégorie B : Tous les autres joueurs sont classés en catégorie B (inscription vaut participation) et peuvent participer à n'importe quel niveau.

Un joueur de la catégorie B, qui a participé à trois rencontres de l'équipe 1 (excepté le premier match), consécutive ou non, sera considéré comme appartenant à la catégorie A à l'issue de la troisième rencontre avec l'équipe 1 (cf. annexe 9).

Un même joueur ne pourra pas participer à une rencontre de l'équipe 1 et une rencontre de l'équipe "réserve" dans un même week-end. Dans ce cas là, la sanction porte sur le 2^{ème} match disputé par le joueur. D'autre part, si la compétition du niveau inférieur se termine après la compétition de l'équipe 1, les joueurs classés A à l'issue de la dernière journée de l'équipe 1, ne pourront plus en aucun cas évoluer avec l'équipe 2.

Exceptions :

1. Tout joueur ou joueuse de l'équipe 1 ayant participé à une ou plusieurs rencontres de l'équipe 1 pourra intégrer l'équipe dite "Réserve" à l'issue du forfait général prononcé et après 3 matches du championnat de l'équipe "Réserve".
2. En cas de forfait général de l'équipe 2 dite "Réserve", tout joueur ou joueuse de l'équipe 2 dite "Réserve" ayant participé à une ou plusieurs rencontres de l'équipe 2 pourra intégrer l'équipe 1 directement.

10. CAS PARTICULIER DES JEUNES JOUEURS /JOUEUSES

- a) Les Jeunes, jusqu'à la catégorie Espoir, sont autorisés à participer à toutes compétitions Senior sans jamais appartenir à une équipe Senior, en respectant un seul match Senior par week-end et les catégories d'âge autorisées (cf. annexe 5).
- b) Deux joueurs maximum des catégories cadets à espoirs peuvent être inscrits le même week-end sur les feuilles de matches des championnats fédéraux tous niveaux (Nationaux – Régionaux – Départementaux).

11. PRESENTATION DES LICENCES

Avant toute rencontre officielle régionale, l'arbitre de la rencontre doit :

- se faire remettre la liste des participants (en catégorie senior uniquement), l'arbitre signera cette liste qui fera office de reçu d'arbitrage.
- exiger la présentation des licences des participants inscrits sur la feuille de match ainsi que, s'il y a lieu (absence de mention "simple surclassement" sur la licence), les fiches médicales FFVB de type A (simple surclassement), et, en cas de doute, vérifier l'identité des intéressés.

La présentation du double de la licence avec l'indication de l'option "Compétition Volley-ball" accompagnée d'une pièce d'identité et d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la compétition vaut présentation de la licence (l'amende pour non présentation de licence ne sera pas appliquée).

En cas de **non présentation de la licence ou du double de la licence**, l'arbitre doit obligatoirement s'assurer de l'identité des joueurs dépourvus de licences par la présentation de pièces d'identité officielles. Dans cette condition, pour participer à la rencontre le joueur doit présenter un certificat d'aptitude médicale correspondant au niveau de pratique.

Si une pièce d'identité ou le certificat médical ne peut pas être présenté avant le début de la rencontre, le joueur ne peut pas figurer sur la feuille de match et ne peut par conséquent y participer.

Cas particulier des surclassements :

Pour toutes les épreuves régionales, les jeunes nécessitant un double ou triple surclassement pour jouer en catégorie senior devront obligatoirement présentés leur licence portant la mention double (D.S. Rég) ou triple surclassement (T.S. Rég). Dans le cas contraire ils ne pourront être inscrit sur la feuille de match.

En cas de double ou triple Surclassement, l'arbitre doit vérifier si la mention portée sur les licences compétition Volley-Ball est compatible avec l'épreuve régionale disputée (cf. tableau en annexe 5). En l'absence, l'arbitre ne doit pas laisser participer le joueur à la rencontre.

Un joueur surclassé ne perd pas le bénéfice de sa catégorie d'âge.

A noter qu'à partir de la saison 2011-2012, seules les personnes inscrites dans le "pavé joueurs" d'une feuille de match doivent obligatoirement disposer d'une licence "Compétition volley-ball".

Les entraîneurs, soigneurs et marqueurs peuvent figurer sur la feuille de match avec la licence "Compétition Volley-ball" ou "Encadrement" ou "Dirigeant" et les arbitres avec la licence "Compétition Volley-ball" ou "Encadrement".

Pour une personne de l'encadrement, en cas de non présentation de licence, si une pièce d'identité ne peut pas être présentée avant le début de la rencontre, la personne ne peut pas figurer sur la feuille de match.

De manière générale, l'arbitre doit accepter, pour justifier l'identité des joueurs et de l'encadrement toute pièce d'identité en cours de validité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative, judiciaire ou militaire française. En aucun cas, une attestation ne peut remplacer une pièce d'identité officielle.

Une amende est infligée au groupement sportif pour licence non présentée après la troisième journée.

12. OBLIGATIONS LORS DES RENCONTRES

L'équipe recevante doit mettre à la disposition de l'équipe visiteuse, 6 ballons homologués par la fédération française de volley-ball.

Pour les compétitions régionales seniors M/F des 3 niveaux, les ballons homologués sont ceux référencés dans le RGEN (N3 et 1er niveau régional), soit pour cette saison : les ballons MIKASA MVA 200 - MVA 300 - MVA 310 et MOLTEN IV5XC - V5M5000 - V5M4500 - V5M4000.

L'équipe recevante doit mettre à disposition les arbitres prévus (cf. chapitre 2) et les marqueurs.

Pour les indemnités d'arbitrage, les équipes doivent se référer au tableau joint en annexe 6.

13. RECLAMATION

Inscription, dans la case remarque, du moment (set, score) où une demande de réserve est posée par un capitaine d'équipe.

Dans les catégories Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets, les réserves de match pourront être déposées et formulées par le capitaine assisté de son entraîneur. Elles seront co-signées par le capitaine et son entraîneur.

Toute réclamation figurant sur la feuille de match doit être confirmée à la ligue par lettre recommandée dans les 3 jours ouvrables qui suivent la rencontre, accompagnée du droit fixé par l'assemblée générale (100 €).

14. FORFAIT MATCH

En cas de forfait, pour non déplacement, de l'équipe visiteuse au cours de la phase des matches aller, celle ci disputera le match retour chez son adversaire (amende de 50 €).

15. FORFAIT GENERAL

Après parution du calendrier provisoire des poules du championnat Régional Seniors M/F, et au plus tard 15 jours avant la 1^{ère} journée du championnat (soit le 08 septembre 2012 pour la saison 2012-2013), en cas de forfait général d'une équipe, il sera fait appel pour son remplacement à l'équipe pris dans l'ordre du classement général annuel des équipes, à la place et à la position de l'équipe à remplacer, en respectant la cascade des divisions inférieures.

Si une équipe d'un groupement sportif est déclarée "forfait général" au cours du championnat, tous les résultats de cette équipe sont retirés de la poule du championnat à laquelle elle participait.

16. DEVOIR D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES CLUBS (AG 2012)

Principe :

- ⇒ **Obtenir un minimum d'Unités de Formation (UF)** suivant le niveau de ou des équipes seniors engagées en compétition du même genre
- ⇒ **Avoir un minimum de licenciés jeunes** « Compétition Volley » du même genre de ou des équipes seniors engagées en compétition

16.1. Devoirs nationaux

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves nationales de la FFVB (RGEN) de la saison en cours, en respectant la date de leur mise en application.

16.2. Devoirs régionaux

NIVEAU	Nombre minimum UF par équipe	Nombre minimum de licences Jeunes *
REGIONALE 2	½	8
REGIONALE 1	1	12
PRE NATIONALE	1 ½	16
TOTAL REGIONALES Equipe 1 + Equipe(s) réserve	Nombre UF Equipe 1 + ½ UF par équipe supplémentaire	Nombre de licences Jeunes Equipe 1 + 8 licences jeunes par équipe supplémentaire
TOTAL NATIONALES + REGIONALES	Nombre Total d'UF des équipes nationales + ½ UF par équipe régionale supplémentaire	Nombre Total des licences Jeunes pour équipes nationales + 8 licences jeunes par équipe régionale supplémentaire

* licences du même genre pour les catégories de baby à espoir si une seule équipe senior en nationale ou en régional.

16.3. NOMBRE D'UNITÉS DE FORMATION PAR ÉQUIPE JEUNE

Equipe évoluant en 6x6 (Minime – Cadet – Junior - Espoir) = 1 UF

Equipe évoluant en 4x4 (Benjamin - Minime) = 1 UF

Equipe évoluant en 2X2 (Pupille – Poussin - Benjamin) = ½ UF

Equipes évoluant en 1X1 (Pupille – Poussin) par 2 équipes = ½ UF

Ecole de Volley agréée (12 jeunes de catégorie poussin – mixité autorisée) = 1 UF

Convention (2 maximum) validée avec une école primaire ou un collège = ½ UF

Centre de Formation des Clubs (CFC) agréé par le ministère = 1 ½ UF

16.4. OBLIGATIONS MIXTES :

Les clubs évoluant en régionale avec au moins une équipe masculine et une équipe féminine, pourront remplir leur obligation quantitative de licenciés et d'unités de formation, sans faire la distinction du genre, tout en cumulant les obligations de chaque équipe.

DAF REGIONAL : à satisfaire au 31 janvier 2013 (AG 30 juin 2012)

Une équipe composée en totalité de jeunes toute la saison, engagée en compétition senior ne génère pas de devoir d'accueil et compte comme un devoir d'accueil dans la catégorie du sexe de l'équipe concernée.

16.5. Clubs jeunes ayant une convention de partenariat avec un club FFVB (club parrain)

16.5.1. Le club jeunes participe, en tant que tel, à un championnat fédéral :

Le nombre de points est attribué au club fédéral parrain, en fonction de la nature de l'équipe inscrite en championnat.

Le nombre de licenciés du club jeunes n'est pas pris en compte pour le club parrain.

16.5.2. Le club jeunes ne participe pas en tant que tel, à un championnat fédéral (engagement spécifié dans la convention avec le club parrain) :

Les licenciés du club jeunes bénéficient d'une licence club jeunes - club parrain fédéral leur permettant de participer avec les équipes du club parrain fédéral aux différents championnats fédéraux.

Dans ce cas, le nombre de licenciés du club jeunes est pris en compte pour le club fédéral (club parrain).

16.6. Ecole de volley-ball (ECVB)

Une demande d'agrément d'une école de volley doit être sollicitée auprès du comité départemental d'appartenance du club et respecter le cahier des charges suivant :

- ⇒ Créneau qui se termine au plus tard à 19 h 00 au moins une fois par semaine,
- ⇒ Couvrir une tranche d'âge comprise dans les catégories pupilles et les poussins,
- ⇒ Participer au regroupement des comités départementaux ou ligue Régionale au moins 2 fois dans la saison,
- ⇒ Etre composé d'un minimum de 12 licenciés "Compétition Volley-Ball".
- ⇒ Encadrement :
L'animation de l'école de volley doit être assurée par un cadre possédant le diplôme d'éducateur de volley-ball (EEVB) ou en cours de formation.
La responsabilité pédagogique de cette école de volley sera validée par un responsable de la commission technique départementale ou régionale pour le 31 décembre de la saison en cours.
- ⇒ Ballons : Utiliser exclusivement des ballons allégés (200 à 250 grammes maximum Type Mikasa MGV 200 et 230, Mikasa et Molten School, Molten SSVB 4 et SSVP 4).
- ⇒ Suivre les recommandations de référence de la direction technique.

Les regroupements doivent être organisés par les comités départementaux.

Ils concernent les enfants des écoles de volley-ball qui doivent être licenciés « Compétition Volley-Ball » au moment du regroupement.

Les regroupements doivent se dérouler sur des demi-journées (matin ou après midi) et proposer des rencontres d'opposition et/ou des ateliers d'animation validés par la DTN.

16.7. Conventions de partenariat

Les activités conventionnées d'initiation et de découverte de l'activité volley-ball doivent être réalisées pour le 31 mars de la saison en cours.

Les activités conventionnées doivent être planifiées sur un minimum de 6 journées différentes.

Le calendrier des activités programmées doit être inscrit dans la convention.

L'intervenant doit être licencié dans le GSA signataire de la convention.

L'intervenant doit être titulaire d'un diplôme d'Etat (BPJEPS Sports Co, BEES Volley-Ball, DEJEPS ou DESJEPS Volley-Ball) ou avoir l'agrément de l'inspection académique pour la saison considérée.

La convention ne peut être établie avec un établissement labellisé club jeune par la FFVB.

La convention doit être signée par le chef de l'établissement scolaire et l'un des responsables du GSA. Une copie de cette convention doit être transmise au comité départemental (ou à la ligue régionale) avant le début des activités, et au plus tard le 31 janvier de la saison en cours.

Le club doit remplir un document précisant pour chaque action conventionnée, la date et le lieu de cette action, le nom et la qualification de l'intervenant du club, le nombre d'enfants ayant participé à la séance. A la fin de chaque action, le responsable scolaire maître d'école ou professeur signera le document. Ce document sera transmis au comité départemental (ou à la ligue régionale) après la dernière action réalisée auprès de l'établissement scolaire.

16.8. Règlement et critères de compétition des équipes Jeunes

Critères de compétition

Un championnat régulier de Minimes à Espoirs est défini de la manière suivante : poule composée de 6 équipes de groupements sportifs différents et 10 journées de compétition (possibilité de combinatoires interdépartementales et régionales permettant aux groupements sportifs de remplir leurs 10 journées de compétition).

Pour les compétitions, Benjamines, Poussines, Pupilles et de Beach Volley (benjamins à cadets) l'équipe doit participer à 4 tournois minimum à des dates différentes.

Pour les écoles de volley, se référer au paragraphe 16.6.

Nombre de joueurs suivant les catégories :

- de Minime à Espoir : compétition en 6 x 6
- de Minime à Benjamin : compétition en 4 x 4
- de Benjamin, Poussin, Pupille : compétition en 2 x 2 (mixité autorisée)

Chaque équipe de jeunes doit participer à une compétition régionale ou départementale ou inter départementale et être classée en fin de saison par l'organisme gérant la dite compétition sans avoir été déclarée forfait général.

16.9. Tableau récapitulatif des devoirs d'accueils Nationaux et Régionaux

16.9.1. Une équipe Seniors engagée en Division Nationale ou Régionale

LNV	4 UF 60/40 lic.							
D.E.F.		4 UF 60/40 lic.						
Nationale 1			4 UF 60/40 lic.					
Nationale 2				3 UF 50/30 lic.				
Nationale 3					2 UF 40/20 lic.			
Pré Nationale						1½ UF 00/16 lic.		
Régionale 1							1 UF 00/12 lic.	
Régionale 2								½ UF 00/08 lic.

N.B en termes de licences compétition, le nombre de licences total est indiqué en premier, le suivant correspond au nombre de licences jeunes (exemple 40/20 lic. = 40 licences compétition au total dont 20 licences compétition jeunes (baby à espoir)).

16.9.2. Deux équipes Seniors engagées en Division Nationale et/ou Régionale

LNV	4 UF 60/40 lic.							
D .E.F.		4 UF 60/40 lic.						
Nationale 1	1 UF 10/10 lic.		4 UF 60/40 lic.					4 UF 60/40 lic.
Nationale 2				3 UF 50/30 lic.				
Nationale 3					2 UF 40/20 lic.			
Pré Nationale		½ UF 00/08 lic.				1½ UF 00/16 lic.		½ UF 00/08 lic.
Régionale 1			½ UF 00/08 lic.		½ UF 00/08 lic.	½ UF 00/08 lic.	1 UF 00/12 lic.	
Régionale 2				½ UF 00/08 lic.	½ UF 00/08 lic.		½ UF 00/08 lic.	½ UF 00/08 lic.
TOTAL	5 UF 70/50 lic	4 ½ UF 60/48 lic	4 ½ UF 60/48 lic	3 ½ UF 50/38 lic	3 UF 40/36 lic	2 UF 00/24 lic	1 ½ UF 00/20 lic	5 UF 60/56 lic

N.B en termes de licences compétition, le nombre de licences total est indiqué en premier, le suivant correspond au nombre de licences jeunes (exemple 40/20 lic. = 40 licences compétition au total dont 20 licences compétition jeunes (baby à espoir).

16.10. **BONUS REGIONAL** : (Saison N + 1)

Bonus A Un club labellisé régionalement bénéficiera de ½ UF à partir de 1 UF et plus

Bonus B Un groupement sportif ayant une ou plusieurs équipes de même sexe en poule finale des coupes de France jeunes bénéficiera de ½ UF à partir de 1 UF et plus pour l'année N + 1 pour ses DAF régionaux dans le même sexe mais non cumulable avec le bonus "A".

Attention : tous les clubs labellisés devront obligatoirement être en règle avec le nombre de licenciés en rapport avec leurs équipes engagées en compétitions seniors M/F (voir tableau ci-après).

17. CONSEQUENCES POUR NON RESPECT DES DAF RÉGIONAUX

Quand le groupement sportif ne satisfait pas à ses devoirs d'accueil et de formation régionaux en nombre à la date du 31 janvier de la saison en cours, en termes :

- d'Unité de Formation**, l'équipe senior dans le respect du genre concerné sera rétrogradée en division inférieure avec possibilité de remonter la saison suivante si son classement le lui autorise. Cependant elle pourra bénéficier d'un sursis (un seul sursis est possible sur une durée de 4 saisons) avec une pénalité financière sera appliquée égale à 8 fois la cotisation ligue de la catégorie junior.
- de nombre de **licences jeunes**, l'équipe senior, dans le respect du genre, sera classée dernière de sa poule et reléguée en division inférieure avec possibilité de remonter la saison suivante si son classement le lui autorise.

Dans le cas où un le groupement sportif ne satisfait pas à des **obligations mixtes**, son équipe du genre satisfaisant le moins aux DAF, ou ayant le moins de licenciés compétition jeunes de baby à espoirs, sera pénalisée suivant les critères a) ou b).

18. LABEL REGIONAL JEUNES

Dans chaque groupe, les 3 premiers sont labellisés et récompensés par une dotation en ballons, si la dotation est votée en assemblée générale.

Un nombre de points plancher, pour chaque groupe, sera établi avec un abattement de 20% sur le score total du 3^{ème} de chaque groupe.

Tous les clubs qui, dans leur groupe, obtiendront ou dépasseront ce plancher seront labellisés et bénéficieront d'un bonus de ½ UF à partir de 1 UF et plus pour l'année N+1, dans le sexe de leur choix, pour leur devoir d'accueil et de formation de leur(s) équipe(s) senior engagée (s) en régionale.

Attention : les clubs labellisés bénéficiant du bonus de ½ UF ne sont pas dispensés de leur nombre de licenciés en rapport avec leurs équipes engagées en compétitions seniors M/F. (voir tableaux).

19. REGLEMENT SPORTIF BENJAMINS - BENJAMINES

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants.

Le terrain mesure 7 x 14 mètres, La hauteur du filet est à 2,10 mètres en masculins et en féminines, la ligne arrière se situe à 3 mètres du filet.

Un capitaine d'équipe sera désigné et il pourra être assisté de son entraîneur lors de réserves ou réclamations formulées avant et pendant le match.

Numérotation :

Les 4 positions des joueurs sur le terrain sont numérotées comme suit :

- la position 1 sera celle du joueur arrière,
- la position 2 sera celle du joueur avant droit,
- la position 3 sera celle du joueur avant centre,
- la position 4 sera celle du joueur avant gauche.

Service :

Au moment du service les joueurs doivent se positionner suivant leur poste à savoir : les joueurs "avants" de chaque équipe doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4, de droite à gauche du terrain en regard du filet et le joueur "arrière" (poste 1) en arrière des 3 joueurs avants.

Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe.

La rotation au service se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1...).

Le serveur est arrière (poste 1) il est donc soumis aux points de règlement concernant les arrières. Tous les joueurs doivent passer à ce poste.

Remplacement des joueurs :

Le nombre de remplacement est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour les cas suivants :

- un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu,
- le joueur de la position 1, ne pourra remplacer le joueur de la position 2, pour éviter qu'un même joueur serve deux fois de suite.

Libéro :

Il n'y a pas de libéro. Le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif.

Le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque aux 3 m.) et il ne peut pas contrer ou attaquer au dessus du filet dans la zone avant.

Temps morts :

- a. **Technique :** 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.
- b. **Par équipe :** 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe.

Ballons recommandés : Mikasa MG V-230

Molten SSVP-4-230

20. REGLEMENT SPORTIF POUSSINS - POUSSINES

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 2 avec un maximum de 1 remplaçant.

Le terrain mesure 4,5 x 9 mètres, le filet est à 2 mètres.

Pour éviter les séries trop longues de services, limitation à 3 services consécutifs par joueur (sans perte de service pour l'équipe). Les changements de joueurs sont au nombre de 2 et sont libres.

Temps morts :

- a. **Technique :** 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.
- b. **Par équipe :** 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe.

Ballons recommandés : Mikasa MG V-200

Molten SSVB-4-200

21. CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les comités départementaux et les groupements sportifs participants.

22. CAS NON-PREVUS

La commission régionale sportive, en accord avec la commission régionale des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au règlement général des épreuves régionales (RGER) et au présent bulletin régional d'information (BRI).

CHAPITRE 2 - ARBITRAGE

PARTIE 1. COMPETITIONS NATIONALES

1. LICENCE ET TENUE VESTIMENTAIRE DES ARBITRES

- a. Les arbitres doivent être licenciés option "Compétition Volley-ball" ou "Encadrement" dès la première rencontre officielle.
- b. les arbitres doivent présenter leur licence au marqueur à chaque rencontre,
- c. les arbitres doivent officier avec la nouvelle tenue : polo blanc portant l'écusson d'arbitre au centre de la poitrine, pantalon bleu, ceinture blanche et chaussures de sport.

2. PROCEDURE DE RECTIFICATIF EN NATIONAL SENIORS/JEUNES

En cas d'indisponibilité prévisible ou tardive, l'arbitre doit impérativement prévenir le responsable des désignations en National, qui est seul habilité à pouvoir faire un rectificatif d'arbitrage validé par la FFVB.

Responsable régional des désignations nationales :

M. Jean-François BIGANT
Mail : arbitrage@rhonealpes-volley.fr

Tél/fax : 04.79.88.43.40
Portable : 06.21.38.14.49

En aucun cas, les arbitres ne peuvent échanger leurs désignations entre collègues. L'arbitre n'étant pas missionné par la commission régionale d'arbitrage (CRA) ne serait pas couvert par la FFVB.

3. REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ARBITRES

- a. Les demandes de remboursement de frais d'arbitre pour le championnat de France Seniors sont gérées automatiquement par informatique par la FFVB, la signature de l'arbitre sur la feuille de match atteste de sa présence.
- b. Les arbitres officiant pour la première saison en National, ou ceux ayant changé de domiciliation bancaire doivent adresser un relevé d'identité bancaire à la FFVB.

PARTIE 2. COMPETITIONS REGIONALES

1. ENGAGEMENT, LICENCE ET TENUE VESTIMENTAIRE DES ARBITRES

Pour valider son engagement, l'arbitre ou le candidat arbitre est tenu de signer la demande d'engagement d'arbitre "annexe 1" directement adressées aux arbitres désignés sur les formulaires d'engagements des équipes.

A défaut il sera indiqué par son groupement sportif sur la demande d'engagement collective club "annexe 2" mise à la disposition des groupements sportifs fin septembre.

Les arbitres majeurs (18 ans) ont la liberté de la résidence de leur choix (en France ou à l'étranger). Ils doivent être licenciés dans un club affilié à la Fédération Française de volley-ball de n'importe quelle Ligue régionale. Cependant, ils dépendront administrativement (gestion des désignations et de formation) de la C.R.A. de leur domicile. Un arbitre ne peut remplir son obligation que pour une seule équipe dans un seul club n'importe où sur le territoire. Il doit être titulaire d'une licence "compétition" ou "encadrement" et son obtention nécessite la production d'un certificat médical à la pratique du volley-ball ou d'aptitude à l'arbitrage.

Les arbitres doivent être également titulaire d'une carte d'arbitre validée par un timbre millésimé de la saison en cours, ils doivent être licenciés option compétition ou encadrement et doivent officier en tenue réglementaire Rhône-Alpes, écusson placé au centre de la poitrine. Ils doivent présenter leur licence au marqueur pour enregistrement sur la feuille de match.

Les arbitres jeunes (- 16 ans) sont soumis aux seules exigences d'être licencié "compétition ou encadrement" et son obtention nécessite la production d'un certificat médical à la pratique du volley-ball. Ils dirigent les rencontres de toutes les catégories de jeunes, il est désormais possible de faire arbitre, accompagné d'un arbitre majeur en championnat séniors jusqu'en Nationale 3.

Ils peuvent tenir une feuille de match pour les rencontres de championnat de France dès quinze ans à condition d'avoir satisfait à un examen écrit organisé par une commission d'arbitrage.

Les groupements sportifs qui ne disposent pas d'équipe évoluant dans les championnats régionaux et qui acceptent qu'un de leurs arbitres effectue le quota pour un autre groupement sportif, doivent faire un courrier à la CRA pour entériner cette situation.

Les arbitres licenciés dans un club qui souhaitent donner leur quota à un autre club devront avoir l'accord du club et devront adresser un courrier à la C.R.A.

2. DESIGNATIONS DES ARBITRES DANS LES COMPETITIONS REGIONALES SENIORS ET JEUNES

En championnat Pré-National, les arbitres sont désignés nominativement par la CRA en 1^{er} arbitre et en 2^{ème} arbitre.

En championnat Régional 1, les arbitres sont désignés nominativement par la CRA en 1^{er} arbitre. Le 2^{ème} arbitre est désigné par le Groupement Sportif recevant.

En championnat Régional 2 et en Jeunes Elite 2^{ème} phase, la CRA désigne un groupement sportif pour le 1^{er} arbitre, à charge du groupement sportif de désigner un arbitre du club. Le 2^{ème} arbitre est désigné par le groupement sportif recevant.

En coupe Rhône-Alpes, le 1^{er} arbitre sera désigné nominativement par la CRA, le 2^{ème} arbitre par le groupement sportif recevant.

Pour les désignations des groupements sportifs, il est fortement recommandé, à l'extérieur comme à domicile, de désigner des arbitres licenciés titulaire d'une carte d'arbitre inscrit dans l'annexe 2 en 1^{er} arbitre, et de désigner les stagiaires arbitres en formation et les candidats arbitres en 2^{ème} arbitre.

Les rencontres couplées Pré-National et Régional doivent, dans le cas d'une désignation CRA et une désignation club, être arbitrées par les mêmes arbitres.

Il est rappelé aux arbitres qu'ils ne doivent pas, échanger leurs désignations nominatives (pré-nationales et régional 1) entre collègues. Tout changement de désignation entraîne un rectificatif d'arbitrage, qui doit être validé par la CRA.

3. PROCEDURE DE RECTIFICATIF EN REGIONAL

L'arbitre ou le groupement sportif désigné par la CRA pour une épreuve Rhône-Alpes doit couvrir les désignations.

En cas d'indisponibilité, il doit informer le secrétariat de la Ligue Rhône-Alpes à Vaulx en Velin, le mercredi avant 12 h 00 de la semaine précédent la rencontre, en utilisant le formulaire et en indiquant le numéro de match, la date ainsi que les équipes en présence.

Passé ce délai, une amende sera infligée.

Le changement d'arbitre ne sera effectif qu'après l'envoi du rectificatif officiel de la C.R.A.

Pour les arbitres désignés par leur groupement sportif, ils doivent contacter le responsable des arbitres du groupement sportif, pour que le club puisse se retourner auprès d'un autre arbitre du club et puisse respecter le délai indiqué ci-dessus.

Les groupements sportifs qui ne respecteront pas le délai imposé pour prévenir d'une indisponibilité de leurs arbitres seront sanctionnés (voir RGER).

4. VERIFICATION DES LICENCES DES PERSONNES INSCRITES SUR LA FEUILLE DE MATCH

4.1. Liste des participants

Lors de chaque rencontre, l'entraîneur ou le capitaine a obligation de fournir la liste des participants, à jour et sans ratures, sur le document officiel de la CRA, comportant le Nom, Prénom, N° du joueur et N° de licence (inscriptions en majuscules d'imprimerie).

La présentation des licences reste obligatoire.

Cette liste sera signée par l'arbitre ; elle fera dorénavant office de reçu d'arbitrage.

4.2. Pour toutes les équipes y compris les Pôles Espoirs M/F

En cas de non présentation de l'original de la licence, les arbitres doivent exiger, soit :

- la présentation du double de la licence et d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative (passeport, carte d'identité),
- la production d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire et du certificat médical correspondant au niveau de pratique,

En cas de non présentation de pièce officielle d'identité et le cas échéant du certificat médical, le ou les joueurs ne peuvent figurer sur la feuille de match.

Les jeunes nécessitant un double ou triple surclassement pour jouer en catégorie senior devront obligatoirement présenter leur licence portant la mention double (D.S. Régional) ou triple surclassement (T.S. Régional). Dans le cas contraire ils ne pourront être inscrits sur la feuille de match.

Seule la licence option "Compétition Volley Ball" permet l'inscription d'une personne sur la feuille de match en tant que joueurs/euses.

A noter qu'à partir de la saison 2011-2012, seules les personnes inscrites dans le "pavé joueurs" d'une feuille de match doivent obligatoirement disposer d'une licence "Compétition volley-ball". Les entraîneurs, soigneurs, arbitres et marqueurs peuvent figurer sur la feuille de match avec la licence "Compétition Volley-ball" ou la licence "Dirigeant-Encadrement".

Dans toutes les compétitions régionales, 3 joueurs mutés et 1 seul joueur étranger ("ETR Rég") peuvent être inscrits sur les feuilles de match.

NB : Depuis la saison 2010-2011; toute personne qui peut figurer sur la feuille de match mais qui ne peut présenter sa licence ou son double de licence signe la feuille de match à l'emplacement prévu pour le N° de licence (article 19A).

5. REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ARBITRES

Les arbitres doivent renvoyer leurs feuilles de remboursement après chaque rencontre, pour faciliter le travail du secrétariat à :

Ligue Rhône-Alpes de Volley-Ball – 35, rue Docteur Hermite 38000 GRENOBLE.

Il est demandé d'établir une feuille de remboursement de frais distincte et correctement complétée pour chaque rencontre (N° du match, date de la rencontre, nom de la compétition) et d'agrafer les justificatifs pour les péages.

Pour le calcul des frais de déplacement, c'est la distance aller et retour entre la ville du domicile de l'arbitre et la ville du lieu de la rencontre qui est retenue.

La référence est le site internet www.viamichelin.fr, choix "conseillé par Michelin"

Les remboursements seront effectués sous condition que le club soit à jour de trésorerie ⁽¹⁾ :

- en deux versements pour les rencontres relatives aux championnats ou coupes :
 - fin décembre 2012 : pour les feuilles de remboursement arrivées avant le 15/12/2012
 - fin mai 2013 : pour les feuilles de remboursement arrivées avant le 15/05/2013
- fin juin 2013 pour les rencontres relatives aux finales régionales (période mai et juin) et pour les feuilles de remboursement arrivées après le 15 mai 2013.

Les feuilles de remboursement qui parviendront à la ligue après le 30 juin 2013 ne seront pas traitées. Aucun remboursement ne sera effectué.

⁽¹⁾ Si le club pour lequel l'arbitre officie n'est pas à jour financièrement avec la ligue, les indemnités de l'arbitre seront créditées sous forme d'avoir sur le grand livre du club, à charge au club de régler directement les indemnités à cet arbitre.

PARTIE 3. PARTIES COMMUNES AUX COMPETITIONS NATIONALES ET REGIONALES

1. LES QUOTAS

1.1. Pour les équipes évoluant en régional

Pour chaque équipe sénior engagée dans une compétition nationale et régionale, les groupements sportifs ou UGS doivent mettre à disposition de la C.R.A., avant la date limite de clôture des engagements, date impérative, un arbitre diplômé attaché à l'équipe. Cet arbitre aura l'obligation d'effectuer dans la saison, en régional six désignations dont trois à l'extérieur, en national douze désignations.

Le quota de onze désignations nominatives par équipe est attribué à chaque groupement sportif ou UGS en début de saison en fonction des compétitions Rhône-Alpes auxquelles ils participent et chaque groupement sportif ou UGS devra effectuer 50% de son quota à l'extérieur.

Il sera attribué une partie fixe aux groupements sportifs ou UGS pour les championnats et coupes jeunes, coupe Rhône-Alpes seniors et jeunes, les barrages, les finales ("quota CRA").

1.2. Pour les équipes évoluant en national, LNV et DEF

Le quota national est attribué à chaque groupement sportif ou UGS en début de saison en fonction des compétitions nationales auxquelles ils participent.

2. LE BAREME DE SUSPENSION DE MATCH

L'assemblée générale fédérale 2008 a entériné le barème des avertissements et des sanctions terrain :

Carton jaune = 1 inscription au relevé règlementaire de l'épreuve,
Carton rouge = 3 inscriptions au relevé règlementaire de l'épreuve,
Carton jaune/rouge = 4 inscriptions au relevé règlementaire de l'épreuve.

Les licenciés totalisant trois inscriptions sont pénalisés d'un match de suspension dans l'épreuve concernée.

Les Capitaines et les Entraîneurs totalisant deux inscriptions sont pénalisés d'un match de suspension dans l'épreuve concernée.

A l'issue de la rencontre, le premier arbitre remettra, obligatoirement au capitaine de l'équipe concernée par la ou les sanctions terrains, un exemplaire de la feuille de match dûment signé par toutes les parties.

3. LES RECLAMATIONS DES SANCTIONS TERRAINS

Pour qu'une réclamation de sanction soit reconnue valable sur la forme il faut :

- a. que la réclamation de sanction terrain soit confirmée au moyen du formulaire d'appel mis à disposition sur le site internet de la FFVB et envoyée dans les 72 heures ouvrables suivant la rencontre concernée auprès de la CRA,
- b. que cette confirmation soit exclusivement effectuée par le licencié concerné,
- c. que cette confirmation comporte une argumentation motivée pouvant permettre à la CRA d'envisager l'étude de la réclamation

Seule la réclamation de sanction terrain reconnue valable sur la forme peut être étudiée sur le fond par la CRA. Celle ci statue dans les 96 heures suivant la rencontre en pouvant réclamer des rapports aux licenciés et aux arbitres concernés.

Les traitements des sanctions terrain :

Une sanction terrain figurant sur la feuille de match et dont la réclamation n'est pas reconnue valable par la CRA sur la forme ou le fond, est inscrite au relevé réglementaire. Ce relevé est tenu par la CRA.

Une sanction terrain, non inscrite sur la feuille de match, dont le feuillet précisant les procédures de réclamations n'a pas été remis au capitaine concerné (la signature du capitaine validant la remise) ou dont la réclamation a été reconnue valable tant sur la forme que sur le fond, ne sera pas inscrite au relevé réglementaire et aucune suite règlementaire ou disciplinaire ne pourra lui être donnée.

La CRA comptabilise les sanctions terrain inscrites dans chaque relevé réglementaire. Elle additionne les sanctions terrain et applique le barème prévu. Elle notifie les suspensions de match prévues au barème par télécopie ou par messagerie.

Les suspensions de match notifiées sont susceptibles d'appel non suspensif auprès de la commission régionale d'appel.

PARTIE 4. LA MARQUE

Les marqueurs sont désignés par le groupement sportif recevant. Les marqueurs doivent être licenciés FFVB option "Compétition Volley-Ball" ou "Encadrement" ou "Dirigeant".

1. EN NATIONAL

Obligations :

Les marqueurs doivent être titulaires de la carte officielle de marqueur ou de la carte d'arbitre, qu'ils doivent présenter à l'arbitre au moins 30 minutes avant le début de la rencontre.

La tenue des marqueurs est obligatoire : polo blanc avec l'écusson au centre de la poitrine. Les arbitres devront faire inscrire sur la feuille de match si le marqueur n'est pas en tenue.

2. EN REGIONAL

Il est conseillé d'appliquer les mêmes directives qu'en national.

3. TENUE DE LA FEUILLE DE MATCH

La feuille de match doit être tenue conformément aux directives de la CCA (sauf sous la rubrique Pays, mettre le nom de la ligue d'origine en national ou du club de l'arbitre dans les compétitions régionales), ci-jointe en annexe 7.

4. PLAQUETTES CHANGEMENTS DE JOUEURS

En pré-national masculin et féminin, la marque devra mettre obligatoirement à disposition un jeu de 18 plaquettes "changement de joueurs" à chaque équipe (recevante et visiteuse).

Cet équipement est préconisé pour les niveaux régionale 1 et régionale 2.

**CLASSEMENT GENERAL ANNUEL DES EQUIPES SENIORS ENGAGEES
DANS LES CHAMPIONNATS REGIONAUX - SAISON 2012-2013**

SENIORS MASCULINS		SENIORS FEMININS	
N°	EQUIPES	N°	EQUIPES
1	ANNECY	1	UGS ST CHRISTO/GRAMMOND
2	VOLLEY PT DE L'ISERE	2	PASSY SALLANCHES VOLLEY
3	AS CALUIRE VB	3	US MEYZIEU VB
4	US ST-EGREVE VB 2	4	GRENOBLE VUC 1
5	FRJEP CHARNAS	5	UA SEYSSINS VB 2
6	FIRMINY VB	6	OF ST-CYPRIEN VB
7	UA SEYSSINS VB 1	7	VOIRONNAIS VB
8	EVBC RILLIEUX	8	US VALLEE DE LA GRESSE 1
9	POLE ESPOIR JEAN PERRIN	9	ANNEMASSE VOLLEY 74 1
10	LA TALAUDIÈRE	10	UGS GRANDLYON OUEST VB
11	PL VILLETTE PB 2	11	ES ST-MARTIN D'HERES 1
12	US MEYZIEU VB 2	12	POLE ESPOIR LUMIÈRE
13	VC MEXIMIEUX 1	13	ANNECY VB 1
14	VB POUILLY SAINT-NIZIER	14	E. ST-MAURICE SUR DARGOIRE
15	PESD LYON VB	15	VBC LYON FRANCHEVILLE
16	PL CRAPONNE VB	16	CLAIX VB
17	AL CHAMBERY VB	17	VB@LL 2
18	E. FOREZIEENNE VB 2	18	PL VILLETTE PB 2
19	MONTELMAR VOLLEY	19	VCD PAYS VIENNOIS
20	RHODIA VAISE	20	VB VILLEFRANCHE
21	AS FONTAINE VB 1	21	AS FONTAINE VB
22	SL MARGES	22	MONTELMAR VOLLEY
23	VB@LL 1	23	US ST-EGREVE VB
24	VBC LYON FRANCHEVILLE	24	LA TALAUDIÈRE
25	GRENOBLE VUC 2	25	VB RIORGES
26	CASE VOLLEY 2	26	FIDESIENNE VB
27	VB VILLEFRANCHE 2	27	AL ECHIROLLES VB 1
28	ASULYON VB 2	28	AL CHAMBERY VB
29	CS TIGNIEU	29	AS CALUIRE VB
30	VOIRONNAIS VB	30	US VALLEE DE LA GRESSE 2
31	VALENCE ACE	31	UODL TASSIN
32	US VALLEE DE LA GRESSE	32	PEYRINS VB
33	OF ST-CYPRIEN VB	33	FIRMINY VB 2
34	VB VILLARS	34	GRENOBLE VUC 2
35	ES MEYLAN VB 2	35	CASE VOLLEY
36	1 ^{er} CD 69 E. ST-MAURICE / DARGOIRE	36	SL MARGES
37	1 ^{er} CD 38/73 AS FONTAINE VB 2	37	PL CRAPONNE VB
38	1 ^{er} CD 42 ST CHAMOND	38	AUBENAS VB
39	1 ^{er} CD 07/26 GUILHERAND GRANGES	39	VC TALENCONNAIS REYRIEUX
40	1 ^{er} CD 01 OYONNAX	40	AS ROANNE VB
41	2 ^{eme} CD 69 VB@LL 2	41	ES MEYLAN VB
42	2 ^{eme} CD 38/73 UA SEYSSINS VB 2	42	1 ^{er} CD 69 RILLIEUX
43	2 ^{eme} CD 07/26 AUBENAS	43	1 ^{er} CD 38/73 ST MARTIN D'HERES 2
44	3 ^{eme} CD 07/26 ROMANS	44	1 ^{er} CD 42 E FOREZIEENNE
45		45	1 ^{er} CD 07/26 CHARNAS
46		46	1 ^{er} CD 01 OYONNAX
47		47	1 ^{er} CD 74 ANNEMASSE VOLLEY 74 2
48		48	2 ^{eme} CD 42 MONTBRISON

PLANNING ANNUEL DES COMPETITIONS NATIONALES ET REGIONALES SAISON 2012-2013

PLANNING FFVB et RHÔNE ALPES 2012/2013																															
Mois	Dates	Vacances scolaires	FEDERAL										RHÔNE ALPES																		
			A	B	C	S. M/F	Masculins			Féminins			Coupe de France Jeunes				SENIORS M/F				JEUNES M/F										
26/06/12			S.	M/F	N1	N2	N3	DEF	N1	N2	N3	ESP	JUN	CAD	MIN	BEN	PN	R1/R2	R2/10	Coup.	R	Form.	Jeu	C/J	Jeu	Min	BENJ	POUS			
SEPTEMBRE	sam	15																													
	dim	16																													
	jeudi	20																													
	sam	22																													
	dim	23																													
	sam	29																													
	dim	30																													
OCTOBRE	sam	6																													
	dim	7																													
	sam	13																													
	dim	14																													
	sam	20																													
	dim	21																													
	sam	27																													
	dim	28																													
NOV Toussaint	jeudi	1																													
	sam	3																													
	dim	4																													
	mercredi	7																													
	sam	10																													
Armistice	dim	11																													
	sam	17																													
	dim	18																													
	sam	24																													
	dim	25																													
DECEMBRE	sam	1																													
	dim	2																													
	sam	8																													
	dim	9																													
	sam	15																													
	dim	16																													
	sam	22																													
	dim	23																													
Noël	mardi	25																													
JANVIER	mardi	1																													
	sam	5																													
	dim	6																													
	sam	12																													
	dim	13																													
	sam	19																													
	dim	20																													
	sam	26																													
	dim	27																													
FEVRIER	sam	2																													
	dim	3																													
	sam	9																													
	dim	10																													
	sam	16																													
	dim	17																													
	sam	23																													
	dim	24																													
MARS	sam	2																													
	dim	3																													
	sam	9																													
	dim	10																													
	sam	16																													
	dim	17																													
	sam	23																													
	dim	24																													
	sam	30																													
	dim	31																													
AVRIL Pâques	lundi	1																													
	sam	6																													
	dim	7																													
	sam	13																													
	dim	14																													
	sam	20																													
	dim	21																													
	sam	27																													
	dim	28																													
MAI F. Travail	mercredi	1																													
	sam	4																													
	dim	5																													
Armistice	mercredi	8																													
Ascension	jeudi	9																													
	Vendredi	10																													
	sam	11																													
	dim	12																													
	sam	18																													
	dim	19																													
Pentecôte	lundi	20																													
	sam	25																													

CLASSEMENT ANNUEL SENIORS - SAISON 2012-2013

		26/06/12						1X12 - 1X12 - 2X12		
		1 en N3 0 en P-N + 1	1 en N3 1 en P-N 0	1 en N3 2 en P-N - 1	1 en N3 3 en P-N - 2	1 en N3 4 en P-N - 3	1 en N3 5 en P-N - 4	1 en N3 6 en P-N - 5		
	N3	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	N3	
1	A	2° PN	N3	N3	N3	N3	N3	N3	PRE-NAT. 12 équipes	
2	A	3° PN	2° PN	N3	N3	N3	N3	N3		
3	A	4° PN	3° PN	2° PN	N3	N3	N3	N3		
4	A	5° PN	4° PN	3° PN	2° PN	N3	N3	N3		
5	A	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	2° PN	N3	N3		
6	A	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	2° PN	N3		
7	A	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	2° PN		
8	A	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN		
9	A	1° R1	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN		
10	A	2° R1	1° R1	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN		
11	A	Va.10PN/3R1	2° R1	1°R1	1°R1	1°R1	1°R1	1°R1		
12	A	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	2°R1	2°R1	2°R1	2°R1	2°R1		
13	C	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	REGIONALE 1 12 équipes	
14	C	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	9° PN	8° PN	7° PN		
15	C	4° R1	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	9° PN	8° PN		
16	C	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	9° PN		
17	C	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1		
18	C	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1		
19	C	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN		
20	C	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN		
21	C	1° R2	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1		
22	C	1° R2	1° R2	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1		
23	C	2° R2 Vainq.	1° R2	1°R2	1°R2	1°R2	1°R2	1°R2		
24	C	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	1°R2	1°R2	1°R2	1°R2	1°R2		
25	1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	REGIONALE 2 2 X 12 équipes	
26	2	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1	8° R1	7° R1		
27	3	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1	8° R1		
28	4	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1		
29	5	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.		
30	6	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.		
31	7	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1		
32	8	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1		
33	9	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1		
34	10	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2		
35	11	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2		
36	12	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2		
37	13	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2		
38	14	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2		
39	15	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2		
40	16	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2		
41	17	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2		
42	18	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2		
43	19	1°CD 69	1°CD 69	1°CD 69	1°CD 69	1°CD 69	1°CD 69	1°CD 69	descendent en Départ.	
44	20	1°CD38/73	1°CD38/73	1°CD38/73	1°CD38/73	1°CD38/73	1°CD38/73	1°CD38/73		
45	21	1°CD 42	1°CD 42	1°CD 42	1°CD 42	1°CD 42	1°CD 42	1°CD 42		
46	22	1°CD07/26	1°CD07/26	1°CD07/26	1°CD07/26	1°CD07/26	1°CD07/26	1°CD07/26		
47	23	1°CD 74	1°CD 74	1°CD 74	1°CD 74	1°CD 74	1°CD 74	1°CD 74		
48	24	1°CD 01	1°CD 01	1°CD 01	1°CD 01	1°CD 01	1°CD 01	1°CD 01		
49	1	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2		
50	2	2°CD 69	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2		
51	3	2°CD38/73	2°CD 69	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2		
52	4	2°CD 42	2°CD38/73	2°CD 69	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2		
53	5	2°CD07/26	2°CD 42	2°CD38/73	2°CD 69	10° R2	10° R2	9° R2		
54	6	2°CD 74	2°CD07/26	2°CD 42	2°CD38/73	2°CD 69	10° R2	10° R2		
55	7	2°CD 01	2°CD 74	2°CD07/26	2°CD 42	2°CD38/73	2°CD 69	10° R2		
56	8	11° R2	2°CD 01	2°CD 74	2°CD07/26	2°CD 42	2°CD38/73	2°CD 69		
57	9	11° R2	11° R2	2°CD 01	2°CD 74	2°CD07/26	2°CD 42	2°CD38/73		
58	10	12° R2	11° R2	11° R2	2°CD 01	2°CD 74	2°CD07/26	2°CD 42		
59	11	12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	2°CD 01	2°CD 74	2°CD07/26		
60	12		12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	2°CD 01	2°CD 74		
61	13			12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	2°CD 01		
62	14				12° R2	12° R2	11° R2	11° R2		
63	15					12° R2	12° R2	11° R2		
64	16						12° R2	12° R2		
65	17							12° R2		

CLASSEMENT ANNUEL SENIORS - SAISON 2012-2013

		26/06/12						1X12 - 1X12 - 2X12		
		2 en N3								
		0 en P-N	1 en P-N	2 en P-N	3 en P-N	4 en P-N	5 en P-N	6 en P-N		
		+ 2	+ 1	0	- 1	- 2	- 3	- 4		
N3		1° PN	N3							
N3		2° PN	N3							
1	A	3° PN	N3	N3	N3	N3	N3	N3	PRE-NAT. 12 équipes	
2	A	4° PN	3° PN	N3	N3	N3	N3	N3		
3	A	5° PN	4° PN	3° PN	N3	N3	N3	N3		
4	A	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	N3	N3	N3		
5	A	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	N3	N3		
6	A	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	N3		
7	A	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN		
8	A	1° R1	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN		
9	A	2° R1	1° R1	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN		
10	A	Va.10PN/3R1	2° R1	1° R1	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN		
11	A	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	2° R1	1° R1	1° R1	1° R1	1° R1		
12	A	EXEMPT	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	2° R1	2° R1	2° R1	2° R1		
13	C	11° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	9° PN	8° PN	7° PN	REGIONALE 1 12 équipes	
14	C	12° PN	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	9° PN	8° PN		
15	C	4° R1	4° R1	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	9° PN		
16	C	5° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1		
17	C	6° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1		
18	C	7° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN		
19	C	8° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN		
20	C	9° R1	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1		
21	C	1° R2	1° R2	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1		
22	C	1° R2	1° R2	1° R2	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1		
23	C	2° R2 Vainq.	2° R2 Vainq.	1° R2						
24	C	2° R2 Perd.	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	1° R2	1° R2	1° R2	1° R2		
25	1	10° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1	8° R1	7° R1	REGIONALE 2 2 X 12 équipes	
26	2	11° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1	8° R1		
27	3	12° R1	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1		
28	4	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.		
29	5	3° R2	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.		
30	6	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1		
31	7	4° R2	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1		
32	8	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1		
33	9	5° R2	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2		
34	10	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2		
35	11	6° R2	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2		
36	12	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2		
37	13	7° R2	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2		
38	14	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2		
39	15	8° R2	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2		
40	16	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2		
41	17	9° R2	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2		
42	18	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2		
43	19	1° CD 69	descendent en Départ.							
44	20	1° CD 38/73								
45	21	1° CD 42								
46	22	1° CD 07/26								
47	23	1° CD 74								
48	24	1° CD 01								
49	1	10° R2	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2		
50	2	2° CD 69	2° CD 69	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2		
51	3	2° CD 38/73	2° CD 38/73	2° CD 69	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2		
52	4	2° CD 42	2° CD 42	2° CD 38/73	2° CD 69	10° R2	10° R2	9° R2		
53	5	2° CD 07/26	2° CD 07/26	2° CD 42	2° CD 38/73	2° CD 69	10° R2	10° R2		
54	6	2° CD 74	2° CD 74	2° CD 07/26	2° CD 42	2° CD 38/73	2° CD 69	10° R2		
55	7	2° CD 01	2° CD 01	2° CD 74	2° CD 07/26	2° CD 42	2° CD 38/73	2° CD 69		
56	8	11° R2	11° R2	2° CD 01	2° CD 74	2° CD 07/26	2° CD 42	2° CD 38/73		
57	9	11° R2	11° R2	11° R2	2° CD 01	2° CD 74	2° CD 07/26	2° CD 42		
58	10	12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	2° CD 01	2° CD 74	2° CD 07/26		
59	11	12° R2	12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	2° CD 01	2° CD 74		
60	12			12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	2° CD 01		
61	13				12° R2	12° R2	11° R2	11° R2		
62	14					12° R2	12° R2	11° R2		
63	15						12° R2	12° R2		
64	16							12° R2		

**DROITS ET AMENDES
SAISON 2012-2013**

Modification au calendrier	
Pour Coupe de France jeunes	Offerte
Changement de gymnase	Offerte
Jour et/ou horaire après parution du calendrier officiel	35,00 €

Feuille de Match	
Non tenue	30,00 €
Mal tenue	10,00 €
Parvenue hors délais	20,00 €

Déroulement d'une rencontre	
Résultats non communiqués via Internet	25,00 €
Licence non présentée (à partir de la 3ème journée)	10,00 €
Droit de réclamation	100,00 €
Retard mise en place du matériel	25,00 €
Défaut de matériel (ballon réglementaire, manomètre) (2 jeux de plaquettes pour la Pré-Nat.)	15,00 €
Tenue non uniforme (maillot/short, par joueur)	5,00 €

Forfait match	
Forfait club recevant avec déplacement du club visiteur	50,00 € ⁽¹⁾
sans déplacement au cours des matches Aller	50,00 € ⁽²⁾
sans déplacement au cours des matches Retour :	
- Seniors	200,00 €
- Jeunes	100,00 €
Forfait pendant les 3 dernières journées ou finales :	
- Seniors	400,00 €
- Jeunes	200,00 €
Club déclaré forfait général :	
- Seniors	800,00 €
- Jeunes	400,00 €

Forfaits d'arbitrage	
Défaillance totale de l'arbitre	500,00 €
Défaillance de l'arbitre attaché à l'équipe (par match)	85,00 €
Défaillance partielle de l'arbitre, si quota non atteint (par match)	50,00 €
Défaillance partielle de l'arbitre, si quota atteint (par match)	25,00 €
Modification de désignation arbitrale, délai supérieur à 10 jours	gratuit
Modification de désignation arbitrale, délai inférieur à 10 jours	30,00 €
Récusation d'un arbitre sur une rencontre	100,00 €

Divers	
Litige : signature du club à la place du licencié (au club)	150,00 €
Absence de représentant des GS/UGS à l'AG	50,00 €
Non respect de l'obligation d'entraîneur en Pré National (par match)	10,00 €

⁽¹⁾ + indemnités des frais de déplacements du club visiteur*

* Indemnités de déplacements limitées à 2 voitures, frais kilométriques selon le barème en vigueur

⁽²⁾ + Match retour chez le club recevant du match Aller

**LES CATEGORIES D'AGE
SAISON 2012-2013**

CATEGORIES COMPETITIONS	CATEGORIES D'AGE	OBLIGATIONS MEDICALES	
		Dans la catégorie	Dans la ou les catégories supérieures
Vétérans	+ 40ans pour les hommes 35 ans pour les femmes	Fiche sénior +	
SENIORS	Né(e)s en 1991 et antérieurement	FICHE A	Fiche médicale Seniors + à partir de 35 ans
ESPOIRS	Né(e)s en 1992 et 1993	FICHE A	Fiche Médicale A (M/F) pour jouer en Séniors
JUNIORS	Né(e)s en 1994 et 1995	FICHE A	Fiche A (M/F) pour jouer en Espoirs Fiche A (Fém.) pour jouer en Seniors Fiche A (Masc.) mention simple surclassement pour jouer en Seniors
CADETS	Né(e)s en 1996 et 1997	FICHE A	Fiche A (M/F) pour jouer en Juniors Fiche A (Fém.) pour jouer en Espoirs Fiche A (Masc.) mention simple surclassement pour jouer en Espoirs Fiche A (Masc.) mention simple surclassement pour jouer en Seniors Départemental Fiche B (Masc.) mention double surclassement pour jouer en Seniors Régional et national Fiche A (Fém.) mention simple surclassement pour jouer en Seniors
MINIMES	Né(e)s en 1998 et 1999	FICHE A	Fiche A (M/F) mention simple surclassement pour jouer en Cadets Fiche A (M/F) mention simple surclassement pour jouer en Juniors Départemental Fiche B (M/F) mention double surclassement pour jouer en Juniors et Espoirs Fiche C Triple surclassement pour jouer en Seniors (M/F) selon les dispositions du Règlement médical
BENJAMINS	Né(e)s en 2000 et 2001	FICHE A	Fiche A (M/F) mention simple surclassement pour jouer en Minimes Impossibilité de jouer en Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors (M/F)
POUSSINS	Né(e)s en 2002 et 2003	FICHE A	Fiche A (M/F) pour jouer en Benjamins Impossibilité de jouer en Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors (M/F)
PUPILLES	Né(e)s en 2004 et 2005	FICHE A	Fiche A (M/F) pour jouer en Poussins Fiche A (M/F) mention simple surclassement pour jouer en Benjamins Impossibilité de jouer en Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors (M et F)
BABY	Né(e)s en 2006 et postérieurement	FICHE A	Impossibilité de surclassement

FICHE A : Aptitude au Sport et Simple Surclassement

FICHE B : Double Surclassement (doit être validée par le Médecin de la F.F.V.B.)

Fiche Senior : Aptitude au sport à partir de 35 ans

**INDEMNITES D'ARBITRAGE
Saison 2012-2013**

Les indemnités sont à verser avant chaque rencontre (par chaque équipe et par match).

Championnats

	1 ^{er} arbitre	2 ^{ème} arbitre	Marqueur	Total
Prénational	20,50 €	20,50 €	8,00 €	49,00 €
Régional 1	17,50 €	17,50 €	7,00 €	42,00 €
Régional 2	16,50 €	16,50 €	7,00 €	40,00 €
Juniors/Cadets	13,50 €	13,50 €	6,00 €	33,00 €
Plateaux Rhône-Alpes Seniors et Jeunes	34,00 € par équipe			

N.B. En minimales, les indemnités des 1^{er} et 2nd arbitres ainsi que du marqueur reste à l'initiative et à la discrétion du groupement sportif recevant.

Coupe Rhône-Alpes

	1 ^{er} arbitre	2 ^{ème} arbitre	Marqueur	Total
National 3	52,00 €		8,00 €	60,00 €
Prénational	41,00 €		8,00 €	49,00 €
Régional 1	35,00 €		7,00 €	42,00 €
Régional 2	33,00 €		7,00 €	40,00 €
Départemental	24,00 €		6,00 €	30,00 €

L'indemnité d'arbitrage pour le 1^{er} arbitre et le marqueur sera réglée à la hauteur du plus petit niveau d'évolution des deux groupements sportifs participant. Cette indemnité est à la charge du club recevant.

L'indemnité du 2^{ème} arbitre reste à l'initiative et à la discrétion du club recevant.

**BAREME DE REMBOURSEMENT DES DEPLACEMENTS DES ARBITRES
Saison 2012-2013**

0,25 € x par la distance Aller et Retour plus les frais de péage (joindre les justificatifs)

Dans le cas de covoiturage le remboursement est de 0,28 € x par la distance Aller et Retour plus les frais de péage (joindre les justificatifs)

DIRECTIVES POUR REMPLIR LA FEUILLE DE MATCH SYSTEME DE LA MARQUE CONTINUE

1 - Avant la rencontre

Vérifier que les lignes ou cases identifiant la rencontre ont été dûment remplies et éventuellement les compléter comme suit, le tout **EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE**.

a. Dans la partie supérieure de la feuille

- 1.a.1 Nom de la compétition,
- 1.a.2 Site (ville) et code du pays,
- 1.a.3 Salle (nom du stage ou du gymnase),
- 1.a.4 Poule (ex : 2MA),
- 1.a.5 Numéro de la rencontre,
- 1.a.6 Division et catégorie : mettre un X dans la case,
- 1.a.7 Date : jour, mois, année,
- 1.a.8 Heure : celle fixée par la C.C.S. ou la C.R.S.
- 1.a.9 Nom des équipes (équipe recevante ou première citée par le calendrier officiel, si terrain neutre A GAUCHE). Laisser en blanc les cercles A et B qui seront remplies après le tirage au sort (voir 2.3)

b. Dans la partie inférieure droite

- 1.b.1 Equipes : dans le même ordre que 1.a.9 ci-dessus, laisser en blanc les cercles A et B,
- 1.b.2 EN ORDRE NUMERIQUE CROISSANT
Numéro de maillot de tous les joueurs participant à la rencontre. Nom, Prénom, numéros de licences des joueurs de la rencontre, pour le ou les LIBEROS, se reporter à 1.b.5
- 1.b.3 Nom, Prénom et Numéros de licences des Entraîneurs, (EA) Entraîneurs Adjoints, (S) Soigneurs, (M) Médecins ; ceux-ci peuvent présenter un certificat d'accréditation.
- 1.b.4 Signature des Capitaines (cercler leurs numéros de maillots en 1.b.2, aucun autre repère) qui doivent vérifier 1.b.2 et 1.b.3 de l'équipe adverse et de leur équipe.
- 1.b.5 Signatures des entraîneurs qui doivent effectuer les mêmes vérifications pour leur équipe. Ils peuvent éventuellement vous informer de la présence du ou des 2 libéros autorisés réglementairement qui devra (devront) être noté (s) dans la case prévue à cet effet.

9.9. Libéros (Règle 19.1.1 du code d'arbitrage)

Chaque équipe a le droit de désigner dans la liste des joueurs de la feuille de match jusqu'à deux (2) joueurs spécialisés en défense "Libéros".

Cela signifie qu'une équipe peut enregistrer sur la feuille de match soit :

- 12 joueurs + 0 libéro
- 11 joueurs + 1 libéro
- de 6 à 10 joueurs +2 libéros

Sur la feuille de match, inscrire tous les joueurs. Quand l'entraîneur donne sa fiche de position, écrire le ou les libéros dans la case prévue à cet effet.

Le libéro de départ communiqué par l'entraîneur sera indiqué sur la 1^{ère} ligne.

ANNULER LES CASES NON UTILISEES en 1.b.2, 1.b.3, 1.b.5. TOUTE RATURE, RECTIFICATION, MODIFICATION, DOIT ETRE APPROUVEE PAR L'ARBITRE DANS LE PAVE "REMARQUES".

c. Dans la partie "APPROBATION"

- 1.c.1 Nom, Prénom et numéro de licence du premier arbitre, ligue d'appartenance en national ou groupement sportif où est licencié l'arbitre sur les compétitions régionales,
- 1.c.2 Nom, Prénom et numéro de licence du second arbitre, ligue d'appartenance en national ou groupement sportif où est licencié l'arbitre sur les compétitions régionales,
- 1.c.3 Nom, Prénom et numéro de licence du marqueur, ligue d'appartenance en national ou groupement sportif où est licencié l'arbitre sur les compétitions régionales,
- 1.c.4 Noms des juges de ligne.

2 - Après le tirage au sort

Obtenir les informations suivantes :

- 2.1 Du premier arbitre : le côté du terrain où chaque équipe débute le jeu ; l'équipe qui sert en premier,
- 2.2 Du second arbitre : les fiches de position,

PUIS

- 2.3 Dans la partie intitulée "SET 1", inscrire le nom des équipes en fonction du côté du terrain (équipe A à gauche du marqueur) ;
Ou elles vont débiter la rencontre. Cocher d'un X le "S" cerclé de l'équipe qui sert et le "R" cerclé de celle qui reçoit. Barrer d'un X la case 1 de l'équipe qui réceptionne,
- 2.4 Compléter (A ou B), les cercles vides des parties "EQUIPES" (1.a.9 et 1.b.1),
- 2.5 Dans la partie intitulée "SET 2", procéder comme en 2.3 en inversant l'ensemble des données,
- 2.6 Dans la partie intitulée "SET 3", procéder comme en 2.3,
- 2.7 Pour la partie intitulée "SET 4" si elle doit être utilisée, procéder comme en 2.5,
- 2.8 APRES AVOIR VERIFIE QUE LES NUMEROS DES JOUEURS FIGURANT SUR LA FICHE DE POSITION EXISTENT DANS LA COMPOSITION (1.b.2) DE L'EQUIPE, les enregistrer selon l'ordre déterminé sur la ligne "Formation de départ", et ce, pour chaque set.
Si un ou deux LIBEROS sont utilisés au cours du match, leur numéro doit figurer sur la 1^{ère} fiche de position. Vous devez le ou les inscrire dans la case prévue à cet effet. C'est le dernier moment pour le faire. Si pas de LIBERO, annuler la case.

3 - Pendant la rencontre

a. Procédure "marque continue"

- 3.a.1 Inscrire dans la case "DEBUT", l'heure de début de set (en heures et minutes). Si retard par rapport à l'heure prévue, le justifier dans la case "REMARQUES".
- 3.a.2 Contrôler la conformité du numéro du joueur au service avec celui de la case correspondante du pavé "Tours au service". Cocher (petit trait oblique), le numéro de cette case. En cas de faute de rotation, **laisser le service s'effectuer**, puis prévenir le second arbitre.
- 3.a.3 Cocher, au fur et à mesure, les points acquis dans la colonne "POINTS".
- 3.a.4 A la perte du service, noter, dans la case "Tours au service" en cours, le score atteint par l'équipe concernée.
Passer à l'équipe adverse. Cocher le point marqué et procéder comme en 3.a.2. A la perte du service, idem 3.a.4. Avec la marque continue, **IL NE PEUT JAMAIS Y AVOIR DEUX FOIS DE SUITE LE MEME SCORE.**
- 3.a.5 A la fin du set, inscrire, dans la case "FIN", l'heure de fin de set (en heures et minutes),

- 3.a.6 Cercler le score de chaque équipe dans la dernière case "Tours au service" utilisée. Si le dernier point est marqué sur service adverse, il est inscrit et cerclé dans la case du joueur qui aurait du prendre le service, sans cocher le numéro de cette case.
- 3.a.7 Souligner le score de fin de set de chaque équipe dans la colonne "POINTS" et annuler les points utilisés.

b. Cas d'un set décisif

- 3.b.1 Après le tirage au sort, reporter les lettres A et B (voir 2.3) en fonction de la position des équipe et leur nom,
- 3.b.2 Inscrire la composition de l'équipe placée à gauche simultanément dans les pavés gauche et droit du "SET 5", l'équipe de droite dans le pavé du milieu,
- 3.b.3 Au changement de côté à 8, le nombre de points marqués par l'équipe qui passe de gauche à droite est enregistré dans le pavé intitulé "POINTS AU CHANGEMENT". Reporter les informations (temps morts et changements de joueurs) du pavé gauche au pavé droit. Ne pas reporter les points marqués. La partie droite étant la suite de la partie gauche, continuer la marque dans cette section.
- 3.b.4 La fin du set est identique à celle des sets précédents.

c. Temps morts

Au bas de la colonne "POINTS" de l'équipe qui demande, dans l'une puis l'autre des deux cases affectées à cet usage, inscrire le score, équipe demanderesse en premier.

d. Remplacement

- 3.d.1 Lors de la demande, vérifier l'existence du remplaçant dans la composition de l'équipe (1.b.2) et la possibilité du changement,
- 3.d.2 Inscrire le numéro du remplaçant sous celui du remplacé, le score, équipe qui en fait la demande en premier, en dessous,
- 3.d.3 Lors de la sortie du remplaçant, inscrire le score sous le précédent de même manière et cercler le numéro de ce joueur,
- 3.d.4 Si remplacement exceptionnel, le faire figurer dans le pavé "REMARQUES".

e. Enregistrement des sanctions

- 3.e.1 Suivre les indications figurant au bas du pavé "SANCTIONS" score de l'équipe pénalisée en premier,
- 3.e.2 Lors d'une pénalisation, cocher et cercler le point acquis du fait de cette sanction dans la colonne "POINTS" de l'équipe bénéficiaire.

4 - Après la rencontre

- 4.1 Inscrire le nom des équipe en regard des lettres A et B,
- 4.2 Reporter dans le pavé "RESULTAT", l'ensemble des informations concernant chaque set :
T : nombre de temps-morts,
R : nombre de remplacements,
G : 1 pour set gagné / 0 pour set perdu,
Durée : durée en minutes.
- 4.3 Effectuer les totaux,
- 4.4 Inscrire les heures de début et de fin de match, et la durée de celui-ci (égale au total de la durée des sets augmenté de 3 minutes d'interruption entre chaque set).
- 4.5 Noter le nom de l'équipe gagnante (en toutes lettres) et le nombre de sets qu'elle a perdu.
- 4.6 Transcrire, ou laisser écrire, AVEC L'ACCORD DU PREMIER ARBITRE, les réclamations éventuelles des Capitaines.
- 4.7 Signer la feuille, puis faire signer, dans l'ordre, les Capitaines, le second arbitre puis le premier.

DISPOSITIONS PARTICULIERES AU PROJET DE FORMATION DES PÔLES ESPOIRS MASCULIN ET FEMININ

ASPECTS SPORTIFS

Système de compétition

Les 12 équipes masculines et féminines y compris les équipes des Pôles sont groupées en une seule poule unique en Pré Nationale M/F.

L'épreuve se déroule en matches aller-retour (22 journées).

A l'issue du championnat, le groupement sportif qui termine 1^{er} est déclaré champion Pré National.

Sur proposition de la C.C.S. les deux premiers sont proposés au barrage d'accession à la Nationale 3 limité à l'équipe classée 3^{ème} de Pré Nationale pour bénéficier des 2 places accordées à la ligue Rhône-Alpes ou d'une équipe classée après sur un projet de club.

Toutes les rencontres sont comptabilisées. Si le pôle masculin ou féminin termine 1^{er}, c'est l'équipe la mieux classée qui sera proposée au barrage d'accession en N3.

Particularité

Lorsque le pôle masculin ou féminin est en position de reléguable (R1), le groupement sportif classé au dessus sera relégué en R1, et sera repêché en priorité si il est classé 9^{ème} et au dessus avant de faire appel au vainqueur du barrage (10^{ème} de Pré Nat ou 3^{ème} de R1) sauf si ce groupement sportif est classé 11^{ème}. Dans ce cas là, le vainqueur du barrage (10^{ème} de Pré Nat ou 3^{ème} de R1) redevient prioritaire à la montée en Pré nationale si il y a des places supplémentaires.

A l'issue de la saison 2012-2013, si le pôle masculin ou féminin est classé descendant, il restera maintenu en Pré nationale.

Jours et horaires de rencontres

Les rencontres se dérouleront en semaine avec une préférence pour le mardi, par soucis de planning scolaire et d'entraînements au pôle.

Le vendredi soir les joueurs des pôles retournent dans leur famille et dans leur club. Dans le règlement du pôle, un entraînement en club par semaine est obligatoire.

Les rencontres à domicile se dérouleront les mardis au gymnase du lycée jean Perrin à Lyon 9^o pour les garçons et au Lycée Lumière à Lyon 7^o pour les filles.

Les rencontres à l'extérieur se joueront au gymnase du club adverse. En cas de non disponibilité du gymnase le club recevant aura la possibilité de demander à jouer sur le site du pôle.

Les modifications seront gratuites, mais elles devront respecter la procédure réglementaire et le délai de 10 jours.

Les horaires des matches seront situés sur la base de 20 h.00 et devront prendre en compte le temps de déplacement.

LES JOUEURS

Inscription sur les feuilles de match

Afin de ne pas pénaliser le club d'appartenance du joueur/euse des pôles M/F, son inscription sur la feuille de match ne sera pas comptabilisée. Par conséquent, il pourra figurer sur une feuille de match d'un championnat senior au cours du WE de la même semaine avec son club.

Libéros (Règle 19.1.1 du code d'arbitrage)

Chaque équipe a le droit de désigner dans la liste des joueurs de la feuille de match jusqu'à deux (2) joueurs spécialisés en défense "Libéros".

Cela signifie qu'une équipe peut enregistrer sur la feuille de match soit :

- 12 joueurs + 0 libéro
- 11 joueurs + 1 libéro
- de 6 à 10 joueurs +2 libéros

Sur la feuille de match, inscrire tous les joueurs. Quand l'entraîneur donne sa fiche de position, écrire le ou les libéros dans la case prévue à cet effet.

Le libéro de départ communiqué par l'entraîneur sera indiqué sur la 1^{ère} ligne.

Qualification et licences

Les joueurs des Pôles Espoirs M/F sont soumis à la même réglementation que les autres équipes.

Lors de chaque rencontre, l'entraîneur ou le capitaine a obligation de fournir la liste des participants, à jour et sans ratures sur le document officiel de la CRA, comportant le Nom, Prénom, N° du joueur et N° de licence. Inscriptions en majuscules d'imprimerie.

En cas de non présentation de l'original de la licence, les arbitres doivent exiger, soit :

- la présentation du double de la licence et d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative (passeport, carte d'identité),
- la production d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire et du certificat médical correspondant au niveau de pratique,

En cas de non présentation de pièce officielle d'identité et le cas échéant du certificat médical, le ou les joueurs ne peuvent figurer sur la feuille de match.

Les jeunes nécessitant un double ou triple surclassement pour jouer en catégorie senior devront obligatoirement présenter leur licence portant la mention double ou triple surclassement. Dans le cas contraire, ils ne pourront être inscrits sur la feuille de match.

Seule la licence option "Compétition Volley Ball" permet l'inscription d'une personne sur la feuille de match en tant que joueurs/euses.

A noter qu'à partir de la saison 2011-2012, seules les personnes inscrites dans le "pavé joueurs" d'une feuille de match doivent obligatoirement disposer d'une licence "Compétition volley-ball".

Les entraîneurs, soigneurs et marqueurs peuvent figurer sur la feuille de match avec la licence "Compétition Volley-ball" ou "Encadrement" ou "Dirigeant" et les arbitres avec la licence "Compétition Volley-ball" ou "Encadrement".

ASPECTS FINANCIERS

Les pôles M/F devront s'acquitter du montant des droits d'engagement et des frais d'arbitrage fixés par l'Assemblée Générale de la ligue.

Ils devront verser les indemnités d'arbitrage pour chaque rencontre.

DEVOIRS D'ACCUEIL ET D'OBLIGATIONS D'ARBITRAGES

Les Pôles M/F par la composition de leur collectif composé exclusivement de jeunes ne génère pas de devoir d'accueil.

Leur quota d'arbitrage régional est pris en charge par la CRA.

CAS PARTICULIER

Lors d'une rencontre contre le club d'un joueur du pôle, le club sera prioritaire pour bénéficier de son joueur du Pôle dans son équipe.

Toutefois, en accord avec son joueur, le club pourra laisser la liberté à son adhérent de participer avec l'équipe du Pôle à cette rencontre dans un esprit de formation.

CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement du Pôle de Lyon à la Compétition Régionale implique sa parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité.

Feuille de match Centralisation des Résultats Equipement Réclamation
Avertissement et Sanctions de terrain

CAS NON PREVUS

La Commission Sportive en accord avec la commission des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au Règlement Général des Epreuves Régionales.

TABLEAU DES JOUEURS/EUSES DES CATEGORIES A ou B

		1ère Journée	2ème Journée	3ème Journée	4ème Journée	5ème Journée	6ème Journée	7ème Journée	8ème Journée	9ème Journée	10ème Journée	11ème Journée	12ème Journée	13ème Journée	14ème Journée	15ème Journée	16ème Journée	17ème Journée	18ème Journée	19ème Journée	20ème Journée	21ème Journée	22ème Journée
Exemple 1	Equipe 1	Inscrit																					
	Equipe Réserve		non	non	non	oui																	
Exemple 2	Equipe 1		Inscrit			Inscrit		Inscrit															
	Equipe Réserve	oui		oui	oui		oui		non	non	non	oui											
Exemple 3	Equipe 1			Inscrit	Inscrit	Inscrit					Inscrit												
	Equipe Réserve	oui	oui				non	non	non	oui		non	non	non	oui								
Exemple 4	Equipe 1			Inscrit	Inscrit	Inscrit					Inscrit								Inscrit				
	Equipe Réserve	oui	oui				non	non	non	oui		non	non	non	oui	oui	oui		non	non	non	oui	oui
Exemple 5	Equipe 1			Inscrit	Inscrit	Inscrit					Inscrit									Inscrit			
	Equipe Réserve						non	non	non	oui		non	non	non	oui	oui	oui	oui	oui		non	non	non
Exemple 6	Equipe 1	Inscrit	Inscrit						Inscrit										Inscrit				
	Equipe Réserve			non	non	non	oui	oui		non	non	non	oui	oui	oui	oui			non	non	non		